

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
18 janvier 2017**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois de janvier deux mille dix-sept (18 janvier 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Madame Jocelyne Bronsard, représentante de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENT

Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire. On comptait 13 personnes présentes dans l'assistance.

2017-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2016;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Embauche d'une ressource en développement économique et touristique;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Mandat pour la coordination de la Communauté entrepreneuriale;
 - c. Mobilier de bureau d'information touristique de Ste-Anne-de-la-Pérade;
 - d. Entente avec la Corporation de développement communautaire de la MRC des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Règlement 2016-97 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - d. Règlement 2017-100 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de novembre et décembre 2016;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de sécurité publique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants;
 - i. Demande de commandite;
9. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprises;
10. Demandes d'appuis ou autres :
 - a. MRC de Coaticook (demande à la CPTAQ de surseoir à sa décision de suspendre le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) à compter du 21 octobre 2016);
 - b. Table des préfets de l'Outaouais (agrandissement des périmètres d'urbanisation);
 - c. Association des personnes vivant avec un handicap (projet d'hébergement adapté);
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information;
13. Autre(s) sujet(s);
 - a. Félicitations à M. François-Philippe Champagne;
14. Période de questions ;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-01-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 23 novembre 2016.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-01-03

4a. EMBAUCHE DE MADAME MARIE-ANDRÉE TRUDEL AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Considérant que suivant les termes de la résolution 2016-09-379, ce conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource pour le service de développement économique, laquelle interviendra également dans le développement touristique;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que suite à appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que dans le site d'Emploi-Québec, au-delà d'une vingtaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste;

Considérant que parmi celles-ci, deux ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent madame Marie-Andrée Trudel de Saint-Tite;

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux engage madame Marie-Andrée Trudel à titre d'agente de développement économique et touristique, à compter du 23 janvier 2017, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95% du salaire du poste en raison notamment de ses années d'expérience pertinentes dans un CLD de la région.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-01-04

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9889 à 10004 au 18 janvier 2017, totalisant 1 064 436,63 \$

Adoptée.

2017-01-05

5b. MANDAT POUR LA COORDINATION DE LA COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place une communauté entrepreneuriale et que la coordination de celle-ci se réalise par un mandat confié à une ressource externe;

Considérant qu'en décembre 2016, la MRC a invité deux personnes à faire connaître leurs honoraires pour la réalisation du mandat de coordination de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux suivant un devis détaillé;

Considérant que le 13 janvier 2017, la MRC recevait les deux soumissions et qu'après en avoir pris connaissance, celle de madame Céline Deraspe s'est avérée la plus basse;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux mandate madame Céline Deraspe pour la coordination de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux, à compter du 1^{er} février 2017 jusqu'au 31 décembre 2018, moyennant le paiement d'honoraires mensuels, avant les taxes, de 1 806 \$ pour 2017 et de 1 866 \$ pour 2018.

Que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer le contrat intégrant le devis transmis, à intervenir entre la MRC et madame Céline Deraspe.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-01-06

**5b. CESSION DU MOBILIER DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Considérant que par la résolution 2015-10-154 de ce conseil, la Municipalité régionale de comté des Chenaux a conclu une convention de partage avec le CLD des Chenaux portant notamment sur la cession de l'actif net en faveur de la MRC;

Considérant que parmi l'actif net ainsi cédé, est inclus le mobilier meublant le Bureau d'information touristique de Sainte-Anne-de-la-Pérade, soit deux étagères sur roues, un grand présentoir mural à dépliant avec quatre tiroirs ainsi qu'un petit présentoir mural à dépliants;

Considérant que la Société de développement économique La Pérade souhaiterait que la MRC lui cède ce mobilier qui avait été acquis en 2004 et qui doit être restauré;

Il est en conséquence proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de céder le mobilier qu'elle possède à l'intérieur des locaux occupés par le Bureau d'information touristique de Sainte-Anne-de-la-Pérade, à la Société de développement économique La Pérade.

Adoptée.

2017-01-07

**5d. ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a toujours contribué financièrement aux activités réalisées par le Comité de développement social (CDS) des Chenaux, en lien avec le projet annuel d'accompagnement en développement social;

Considérant que le CDS des Chenaux entend poursuivre les actions entamées en développement social au cours des dernières années;

Considérant que le CDS des Chenaux a déposé une demande de financement sur trois années afin de maintenir, de façon significative, l'accompagnement et le déploiement d'activités en développement social sur le territoire de notre MRC;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de contribuer 15 000 \$ annuellement, à même le Fonds de développement des territoires, pour le financement de l'accompagnement en développement social, et ce, jusqu'en 2019;

Qu'à cette fin, approuve le protocole d'entente déposé, élaboré avec la Corporation de développement communautaire des Chenaux, pour faire partie intégrante de la présente résolution et que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer ledit protocole pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-01-08

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-557 ET DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-558 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme et leur règlement de zonage;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2016-557 et la modification au plan d'urbanisme numéro 2016-558 de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. Ville de Trois-Rivières (projet de règlement n° 105/2016 modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52 afin d'autoriser, en plaine inondable, l'aménagement d'une passerelle piétonnière à l'embouchure du cours d'eau Sainte-Marguerite);
- ii. Ville de Trois-Rivières (projet de règlement n° 103/2016 modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52 afin d'autoriser, en plaine inondable, la reconstruction du point enjambant le ruisseau Saint-Charles à la hauteur de Notre-Dame Ouest);
- iii. Ville de Trois-Rivières (Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170);

2017-01-09

6c. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-97 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, lors de son assemblée du conseil du 19 octobre 2016, le projet de règlement 2016-97, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que ce règlement vise à accorder une dérogation en zone à risque d'inondation pour permettre la construction d'un nouveau pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas;

Considérant que la MRC a tenu une assemblée publique de consultation portant sur ce projet règlement;

Considérant que l'avis du ministre concernant ce projet règlement nous indique que celui-ci est conforme aux orientations gouvernementales;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été présenté lors de l'assemblée du conseil du 19 octobre 2016;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le règlement 2016-97 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-97

**Règlement 2016-97 modifiant le schéma
d'aménagement et de développement révisé**

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87 et 2015-94.

Article 2

L'article suivant est ajouté après l'article 5.11.4 du document complémentaire.

5.11.5 Dérogation pour la construction d'un pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas

Une dérogation aux dispositions applicables dans la zone à risque d'inondation est accordée pour la construction d'un pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas. Cette dérogation permet un empiètement de 4 029 mètres carrés dans la zone de grand courant et un empiètement de 631 mètres carrés dans la zone de faible courant. Ces travaux doivent être conformes aux plans et devis préparés sous l'autorité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉFET

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du livre des délibérations des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

DONNÉE à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingtième jour du mois de janvier deux mille dix-sept (20 janvier 2017).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Règlement 2016-97

Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à son règlement d'urbanisme pour se conformer au règlement 2016-97 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

La municipalité de Saint-Stanislas devra modifier son règlement de zonage pour permettre une dérogation en zone inondable, relativement à la construction d'un pont sur la rivière Batiscan par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

2017-01-10

6d. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-100 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER UNE DÉROGATION EN ZONE À RISQUE D'INONDATION À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, lors de son assemblée du conseil du 23 novembre 2016, le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Considérant que la MRC a tenu une assemblée publique de consultation portant sur ce projet règlement;

Considérant que l'avis du ministre concernant ce projet règlement nous indique que celui-ci est conforme aux orientations gouvernementales;

Considérant qu'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été présenté lors de l'assemblée du conseil du 23 novembre 2016;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le règlement 2017-100 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

Règlement 2017-100

Règlement 2017-100 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87, 2015-94 et 2016-97.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 2

L'article suivant est ajouté après l'article 5.11.5 du document complémentaire.

5.11.6 Dérogation pour l'agrandissement d'une résidence située au 250 rue Gamelin à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'agrandissement d'une résidence située au 250 rue Gamelin, sur le lot 4 174 939, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, aux conditions suivantes :

- . le niveau rez-de-chaussée de l'agrandissement doit se situer au-dessus de la cote centenaire;
- . les travaux de construction doivent être conformes au rapport technique 55495, préparé par Christian Vézina, ingénieur, qui détermine les spécifications relatives aux mesures d'immunisation.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉFET

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du livre des délibérations des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

DONNÉE à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingtième jour du mois de janvier deux mille dix-sept (20 janvier 2017).

Règlement 2017-100

Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade

Document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade devra modifier son règlement de zonage pour permettre une dérogation en zone inondable, relativement à l'agrandissement de la résidence située au 250, rue Gamelin, Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Guy Simon informe ses collègues qu'une activité pour souligner le temps des fêtes a été organisée en décembre pour réunir les employés de la région. Ceux-ci ont beaucoup apprécié la tenue d'un tel évènement rassembleur.

Depuis le début du mois de janvier, les déchets ramassés dans les municipalités desservies par le service de collecte de la MRC sont de nouveau enfouis au LET de Champlain.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2016

Madame Diane Aubut, présidente du Comité consultatif culturel, résume les deux rapports d'activités préparés par notre agente de développement culturel, madame Françoise Bouchard.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, énumère les dossiers actifs qui font l'objet de discussions par les membres du comité. Le nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) retient particulièrement l'attention puisqu'au cours des prochaines semaines, des discussions à l'échelle régionale auront lieu. En vue d'être bien préparé, le comité se réunira de nouveau la semaine prochaine afin d'examiner les enjeux concernant le territoire de notre MRC. Un document préparé par la FQM devrait nous être acheminé à cette fin. Monsieur Veillette rappelle que nous devrions rencontrer de nouveau des représentants de COGECO au sujet du développement de la fibre optique. Une entente de confidentialité devra être signée par les maires des municipalités intéressées...

L'exercice de planification stratégique de développement durable est en cours de consultation.

7d. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

La réunion prévue pour aujourd'hui a été reportée au 15 février à 17 h 00.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-01-11

8a. PROJETS STRUCTURANTS ET COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et évènements »;

Considérant que deux projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les recommandations de ce comité à l'égard de ces projets;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les recommandations qui lui sont faites pour le financement des projets suivants:

Promoteur	Projet	Montant recommandé
CDC des Chenaux	Frappe séductrice jeune	250 \$
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Randonnée aux Flambeaux	700 \$

Que le secrétaire-trésorier soit et est par la présente autorisé à aviser les organismes concernés et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun dossier n'est présenté.

2017-01-12

10. APPUI ET AUTRES

10a. MRC DE COATICOOK (DEMANDE À LA CPTAQ)

Considérant que la présidente de la Commission de protection du territoire agricole (ci-après la CPTAQ) a adressé une lettre à la MRC de Coaticook faisant état de la décision de la CPTAQ de suspendre le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à compter du 21 octobre 2016;

Considérant que cette suspension de dépôt de nouvelle demande est pour une durée indéterminée et que seuls les dossiers en cours seront finalisés;

Considérant que la MRC de Coaticook est en voie d'adopter son nouveau schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que la MRC de Coaticook discutait avant le 21 octobre avec la CPTAQ afin de revoir les conditions d'implantation sur son territoire et la possibilité de présenter une nouvelle demande à portée collective suite à l'adoption du schéma ;

Considérant que la CPTAQ ne peut se soustraire unilatéralement des devoirs que lui impose la loi, de recevoir et d'analyser les demandes que les MRC lui présentent en vertu de l'article 59;

Considérant l'appui demandé par le conseil de la MRC de Coaticook, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la MRC de Coaticook dans ses démarches visant à obtenir de la CPTAQ qu'elle sursoie à sa décision de suspendre le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à compter du 21 octobre 2016;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que copie de la présente soit transmise aux députés régionaux de la Mauricie ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée.

2017-01-13

10b. TABLE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS (AGRANDISSEMENT DE PÉRIMÈTRES D'URBANISATION)

Considérant que les municipalités régionales de comté doivent procéder à la révision de leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1); Considérant que dans le cadre de ce processus de révision, une analyse approfondie des besoins et des réalités de chaque territoire est réalisée par les MRC, en collaboration avec les professionnels, organismes et principaux acteurs du développement des communautés et municipalités locales;

Considérant que ce processus de révision doit respecter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement telles qu'édictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que ces orientations gouvernementales ont été publiées au cours de l'année ont été publiées au cours de l'année 1994 et depuis cette période, elles ont été peu modifiées et nécessitent une révision globale afin de tenir compte des enjeux contemporains que vivent les différentes régions du Québec;

Considérant que certaines orientations gouvernementales en matière d'aménagement ne peuvent cependant être incluses aux SAD révisés des MRC, tel que recommandé par le MAMOT, considérant que les réalités rurales diffèrent des réalités urbaines;

Considérant que certaines mesures spécifiques devraient être autorisées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en reconnaissance des particularités rurales et régionales;

Considérant que pour les MRC, l'impossibilité de prévoir un agrandissement des périmètres d'urbanisation et la difficulté d'obtenir des autorisations de croissance hors de ces périmètres demeurent la plus grande difficulté rencontrée afin de soutenir les différentes communautés et municipalités locales;

Considérant que ces difficultés mettent en péril l'adoption des SAD révisés et surtout, viennent grandement affecter les possibilités de développement en région;

Considérant les efforts déployés par toutes les MRC du Québec pour innover, afin de mettre en place des stratégies afin d'assurer leur survie et leur pérennité;

Considérant que les orientations gouvernementales actuelles en matière d'aménagement, appliquées avec rigidité et sans tenir compte des spécificités des régions, nuisent aux efforts longuement réfléchis par les MRC;

Considérant les démarches entreprises individuellement par les MRC afin de demander certains assouplissements dans l'application des orientations gouvernementales, lesquelles sont souvent demeurées sans succès;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas et le conseil de la MRC des Chenaux, d'appuyer la démarche de la Table des préfets de l'Outaouais auprès du MAMOT, de présenter une demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'autoriser, aux schémas d'aménagement et de développement révisés des MRC, l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ainsi qu'un assouplissement quant aux autorisations de croissance hors de ces périmètres;

Il est de plus résolu de transmettre copie de cette résolution à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à sa direction régionale;

Adoptée.

2017-01-14

10c. APPUI À L'ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP (PROJET D'HÉBERGEMENT ADAPTÉ)

Considérant qu'après avoir pris connaissance du projet d'hébergement adapté, supervisé et ayant déjà collaboré avec le Comité de développement social (CDS) des Chenaux par le passé, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux serait heureux de pouvoir apporter sa contribution en appuyant l'élaboration de ce projet;

Considérant que ce conseil est d'avis que ledit projet concerté viendra répondre à un besoin nommé par les familles et contribuera à briser l'isolement social tout en favorisant l'inclusion sociale sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant également que le projet, avec ces deux volets (hébergement et plateau de travail) est très intéressant puisqu'il permettra dans un premier temps aux usagers et aux familles, d'avoir accès à un milieu de vie adapté, mais aussi, il permettra à différents organismes d'animer leurs activités, de rencontrer et d'informer les usagers et leurs familles sur leurs services respectifs;

Considérant que ce projet est innovateur, solidaire et constructif et qu'il permettra de doter notre communauté d'un endroit pour les familles ayant des problématiques d'handicaps de toute sorte et désirant demeurer dans la MRC;

Considérant que ce projet rayonnera sur l'ensemble de notre territoire tout en mobilisant notre communauté et permettra de poser davantage d'actions concertées sur les enjeux touchant le développement social et la population de la MRC des Chenaux;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le projet d'hébergement adapté, supervisé, initié par l'Association des personnes vivant avec un handicap (APEVAH des Chenaux).

Adoptée.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (avis sur le règlement 2016-97);
- b. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (entrée en vigueur du PGMR);
- c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (versement des montants du volet du programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles);
- d. Cabinet du premier ministre (accusé réception de la résolution 2016-11-445 au sujet du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada);
- e. Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (accusé réception de la résolution 2016-11-437 au sujet d'une modification du schéma d'aménagement et de développement);
- f. Société d'habitation du Québec (augmentation de 12 000 \$ de l'enveloppe 2016-2017 du programme Réno-Région);
- g. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la demande d'avis formulée par la résolution 2016-11-437 au sujet d'une modification du schéma d'aménagement et de développement);
- h. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (lettre accompagnant un chèque de 199 496 \$ destiné au financement du transport collectif sur notre territoire);
- i. Sevitech Inc. (examen de l'état des rôles d'évaluation dont l'équilibrage est obligatoire pour 2018-2019-2020);
- j. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (3^e versement du Fonds de développement des territoires 2016-2017);
- k. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (avis favorable pour le règlement modifiant le SADR afin de permettre l'agrandissement d'une propriété sur la rue Gamelin à Ste-Anne-de-la-Pérade);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : invitation pour participer à une tournée régionale relativement au nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

13. AUTRES SUJETS

2017-01-15

13.a. FÉLICITATIONS À M. FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE

Les membres du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux s'unissent pour féliciter monsieur François-Philippe Champagne, député du comté Saint-Maurice-Champlain à la Chambre des Communes, pour sa nomination comme ministre du Commerce international du Canada, le 10 janvier dernier.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée par un citoyen qui désirerait obtenir la distance entre le Gazoduc et le futur Oléoduc à tous les 10 mètres là où le Gazoduc et l'Oléoduc se trouvent séparés par moins de 100 mètres. Aucune réponse n'a pu être donnée.

2017-01-16

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures vingt-deux minutes (20 h 22), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
15 février 2017**

MERCREDI, le quinzième jour du mois de février deux mille dix-sept (15 février 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général. On comptait 7 personnes dans l'assistance.

2017-02-17

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas-de-Champlain, appuyée par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Renouvellement de l'adhésion à l'ADGMRCQ;
 - b. Colloque du printemps de l'ADGMRCQ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Entente avec Tourisme Mauricie « Vélo boucle Mauricie 2017 »;
 - c. Entente avec le Bulletin des Chenaux;
 - d. Inspection des immeubles I.C.I., entente avec la MRC de Mékinac;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Demande d'exclusion de la zone agricole dans la municipalité de Saint-Stanislas;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de janvier 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- d. Comité des ressources humaines;
- e. Comité de sécurité incendie;
- f. Comité de sécurité publique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants;
 - i. Demande de commandite;
 - ii. Enveloppes dédiées;
- 9. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprises;
 - b. Communauté entrepreneuriale des Chenaux (Plan d'actions proposé pour 2017);
- 10. Demandes d'appuis ou autres :
 - a. Transport adapté et collectif (TAC) des Chenaux (réseau de dessertes express);
 - b. MRC d'Abitibi (mise en place d'une table de travail sur le programme de crédit de taxes agricoles);
 - c. MRC des Maskoutains (FARR – reconnaissance des MRC);
 - d. MRC des Maskoutains (PL C-274, abolition de la taxe sur les transferts d'entreprises familiales);
 - e. MRC de Papineau (P.L. 106);
 - f. Ordre des architectes (politique nationale de l'architecture);
 - g. Municipalité de St-Louis-de-Gonzague (participation par voix électronique);
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information;
- 13. Autre(s) sujet(s);
 - a. Proposition de la Commission de la représentation électorale;
- 14. Période de questions ;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-02-18

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2017

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 18 janvier 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-02-19

4a. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADGMRCQ

Considérant que le directeur général est membre de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;

Considérant que ce regroupement apporte un soutien à celui-ci dans la réalisation de ses fonctions;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux défraie le coût de cette adhésion au montant de 475 \$, plus les taxes, pour le renouvellement 2017.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-02-20

4b. COLLOQUE DU PRINTEMPS DE L'ADGMRCQ

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec organise son colloque du printemps 2017, du 26 au 27 avril à Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le directeur général de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son directeur général à participer au colloque du printemps 2017 de l'ADGMRCQ à Québec et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-02-21

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10005 à 10068 au 15 février 2017, totalisant 660 329.26 \$

Adoptée.

2017-02-22

5b. ENTENTE AVEC TOURISME MAURICIE « VÉLO BOUCLE MAURICIE 2017 »

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de contribuer 500 \$ à l'entente régionale initiée par Tourisme Mauricie pour la promotion des « Vélos boucles en Mauricie pour l'année 2017 » sur le territoire des MRC des Chenaux, de Mékinac, de Maskinongé et des villes de Trois-Rivières et de Shawinigan;

Il est de plus résolu par la présente d'autoriser monsieur Pierre St-Onge, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2017-02-23

5c. ENTENTE AVEC LE BULLETIN DES CHENAUX

Considérant que le Bulletin des Chenaux est distribué gratuitement à toutes les adresses du territoire de la Municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant que l'on utilise régulièrement les services du Bulletin des Chenaux pour la publication de chroniques culturelles et familiales, pour des messages à la population ainsi que pour des avis publics officiels;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité de renouveler pour l'année 2017 l'entente de diffusion de l'information municipale dans le bulletin des Chenaux au coût de 3000 \$ plus les taxes et que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer cette entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2017-02-24

5d. INSPECTION DES IMMEUBLES I.C.I. ENTENTE AVEC LA MRC DE MÉKINAC

Considérant que la MRC de Mékinac a manifesté son intérêt à l'effet de conclure une entente de service avec notre MRC relativement à la fourniture d'une ressource pour l'inspection au besoin, des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (I.C.I.) sur notre territoire;

Considérant qu'à cette fin, une entente doit être conclue selon les dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

Considérant que les membres des conseils des deux MRC respectives ont pris connaissance du projet de texte détaillant l'entente à intervenir et s'en sont trouvés satisfaits;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la MRC des Chenaux approuve l'entente de soutien pour l'inspection aux fins d'évaluation foncière des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (I.C.I.) avec la MRC de Mékinac, dont le texte a été soumis au conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution et autorise le directeur général à signer le texte de cette entente pour et en son nom.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aucun règlement n'est présenté.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour (règlement 372 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux dispositions relatives aux matières résiduelles fertilisantes et aux grandes affectations du territoire);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- ii. MRC de Bécancour (règlement 373 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif);
- iii. Ville de Trois-Rivières (règlement modifiant le S.A. 87-11-52 autorisation d'une passerelle piétonnière à l'embouchure du cours d'eau Ste-Marguerite);
- iv. Ville de Trois-Rivières (règlement modifiant le S.A. 87-11-52 autorisant la reconstruction du pont enjambant le ruisseau St-Charles).

2017-02-25

6c. DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

Considérant que la municipalité de Saint-Stanislas a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 5 395 432 d'une superficie de 4,1 hectares;

Considérant que la municipalité a soumis un dossier argumentaire qui justifie cette demande d'exclusion de la zone agricole à des fins résidentielles;

Considérant que l'exclusion de la zone agricole de ce secteur n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles environnantes;

Considérant qu'en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC doit émettre sa recommandation sur une demande d'exclusion de la zone agricole présentée par une municipalité locale;

En conséquence, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Bafiscan, appuyée par monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain, et résolu à l'unanimité de transmettre à la Commission de protection du territoire agricole la recommandation qui suit :

La MRC des Chenaux appuie la demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 5 395 432 à Saint-Stanislas.

La MRC informe la Commission de protection du territoire agricole que cette demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, mais, que celui-ci devra être modifié pour assurer la concordance avec une décision de la Commission autorisant la présente demande d'exclusion de la zone agricole.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Aucun rapport de fourni puisqu'il n'ya pas eu de réunion du Conseil d'administration depuis la dernière réunion publique du conseil de la MRC.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – JANVIER 2017

Le rapport d'activités de l'agente de développement culturel pour le mois de janvier est présenté par madame Diane Aubut.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, rappelle la tenue d'une rencontre avec des représentants de la compagnie Cogeco mercredi le 22 février au bureau de la MRC. Il fait part également des discussions en cours relativement au nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions, au plan d'action pour la relance de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux ainsi que de la Planification stratégique de développement durable et des consultations qui ont été tenues auprès des élus, des entrepreneurs ainsi que des organismes communautaires via le Comité de développement social.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Michel Grosleau, membre, indique que les négociations sont en cours avec le syndicat pour le renouvellement de la convention collective. De plus, il informe le conseil que l'appel de candidatures pour le remplacement du directeur général a paru dans Le Nouvelliste le 11 février.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le président du comité, monsieur Christian Gendron, résume les sujets qui ont été traités lors de la dernière réunion du comité, notamment le remplacement d'un membre provenant d'un service de sécurité incendie du territoire. Il précise que le plan de travail pour le renouvellement du Schéma de couverture des risques en incendie (SCRI) a été revu. Finalement il indique qu'un modèle de règlement instituant un service de sécurité incendie sera transmis dans les prochains jours aux directions générales des municipalités pour qu'il soit adopté par chacun des conseils concernés. Cette proposition, qui émane du SCRI, vise à harmoniser la réglementation entre les municipalités du territoire.

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

La réunion ayant été reportée, aucun rapport n'est fourni.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-02-26

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDE DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que quatre projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Journée de la famille 2017	1000 \$
Corp. touristique de Batiscan	Activité Quai de Batiscan	760 \$
Salon de la formation professionnelle et technique de la Mauricie Inc.	Rendez-vous de la formation et des professions en Mauricie	500 \$
Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain	Relais pour la vie	1000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-02-27

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Champlain (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017)	Rénovation majeure du Centre du tricentenaire – plans et devis	60 000 \$	40 554 \$
Saint-Prospere-de-Champlain (2014-2015)	Matériel multimédia pour salle communautaire et frais d'architecte	17 056 \$	11 056 \$
Saint-Maurice (2016-2017)	Amélioration des installations aux loisirs	22 388 \$	16 388 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70 % à la signature du protocole requis;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9a. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Aucun dossier n'est présenté.

2017-02-28

9b. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUUX (PLAN D'ACTION PROPOSÉ POUR 2017)

Considérant que madame Céline Deraspe, coordonnatrice de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux, a produit un plan d'action détaillant les activités de la communauté entrepreneuriale pour l'année 2017;

Considérant que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

Considérant que ledit plan d'action peut être bonifié par l'ajout d'actions de la part des partenaires;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve ledit plan d'action de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux pour l'année 2017, mis à jour le 5 février 2017.

Adoptée.

10. APPUIS ET AUTRES

2017-02-29

10a. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF (TAC) DES CHENAUUX (RÉSEAU DE DESSERTES EXPRESS)

Considérant que Transport adapté et collectif (TAC) des Chenaux a initié un projet intitulé « Mobilité durable dans la MRC des Chenaux »;

Considérant que dans une lettre signée par le directeur général le 7 février dernier, il informe l'organisme de l'appui de la MRC des Chenaux sous réserve d'une décision favorable du conseil;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que l'appui offert se traduira par un soutien technique important dispensé par notre agent de développement du territoire et notre géomaticien au cours des deux prochaines années;

Considérant que ce conseil est d'avis que ce projet concerté, qui suscite une importante mobilisation dans l'ensemble des communautés, viendra répondre à un besoin non comblé de transport, ce qui favorisera l'inclusion sociale et économique des citoyens du territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant également que ce projet permettra à des travailleurs et des étudiants de changer leurs valeurs et comportements liés au transport durable (covoiturage et transport collectif), constituant ainsi un levier supplémentaire pour le développement durable du territoire;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux entérine l'appui signifié par le directeur général au projet « Mobilité durable dans la MRC des Chenaux » initié par Transport adapté et collectif (TAC) des Chenaux.

Adoptée.

10b. MRC D'ABITIBI (MISE EN PLACE D'UNE TABLE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES AGRICOLES)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande mais n'y donne pas suite.

Adoptée.

2017-02-30

10c. MRC DES MASKOUTAINS (FARR – RECONNAISSANCE DES MRC)

Considérant que le conseil de la MRC des Maskoutains a adressé, par sa résolution 17-01-21, une demande au gouvernement du Québec relativement à l'administration du nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et qui se lit comme suit :

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé la constitution du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) doté, à terme, d'une enveloppe de 100M \$ lors du dépôt du projet de loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

Considérant que les objectifs du gouvernement annoncés lors de sa mise à jour économique du 25 octobre 2016 sont de:

- Favoriser le rayonnement des régions et la réalisation de projets de développement économique dans les régions du Québec;
- Fournir un appui spécifique aux régions pour la prise en charge de leur développement économique, et ce, sans que de nouvelles structures administratives soient créées;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le gouvernement du Québec a confié la responsabilité du développement local et régional aux municipalités régionales de comté (MRC) lors de l'adoption par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

Considérant qu'après les modifications importantes de structures vécues ces dernières années, le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a conclu le 21 juin dernier que « les outils de développement doivent être le plus près du citoyen. Et les MRC, c'est le bon niveau »;

Considérant que les préfets du Québec, réunis en assemblée des MRC le 30 novembre 2016, ont souhaité unanimement que le gouvernement suive la voie qu'il a lui-même tracée en matière de développement local et régional depuis son élection en renforçant le rôle des MRC en matière de développement;

Considérant que les préfets du Québec ont déclaré unanimement que la gestion de cette enveloppe supplémentaire de 100M \$ doit être confiée aux MRC par l'entremise du Fonds de développement des territoires (FDT), créé dans la foulée de la réforme mise en place par le gouvernement;

Considérant que les préfets du Québec ont déclaré unanimement leur capacité à animer la concertation des partenaires de leur communauté et de leur région pour l'identification et la réalisation de projets économiques répondant aux besoins de leur milieu;

Considérant que les MRC partagent déjà des expériences solides de mise en commun lorsqu'un projet concerne plus d'un territoire de MRC, voire une région administrative;

Considérant que les préfets du Québec ont déclaré unanimement que la gestion de fonds publics par des élus est une garantie de transparence;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la démarche du conseil de la MRC des Maskoutains auprès du gouvernement du Québec visant à confier à la MRC la gestion du nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Que l'enveloppe prévue pour le FARR soit distribuée selon les modalités suivantes:

- L'enveloppe doit être distribuée entre les MRC selon la formule de répartition déjà utilisée pour le Fonds de développement des territoires;
- Les conditions pour l'utilisation des nouveaux montants et l'admissibilité des projets doivent être les mêmes que celles prévues dans les ententes relatives au Fonds de développement des territoires signées entre les MRC et le gouvernement du Québec;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- La gestion de l'enveloppe confiée aux MRC doit être soumise aux mêmes règles de saine gestion, de transparence et de reddition de comptes prévues par le Fonds de développement des territoires;
- Les conseils des MRC doivent être responsables de l'organisation des forums sur leur territoire pour l'identification des projets. Cette démarche de forum pourrait inclure plus d'une MRC, voire une région administrative. La flexibilité de la démarche est essentielle, tenant compte de la volonté du gouvernement de ne pas susciter la création de nouvelles structures et pour répondre le mieux possible aux besoins;
- La sélection finale des projets parmi les priorités identifiées demeure la responsabilité des conseils des MRC;
- Un protocole général de visibilité devrait être prévu pour assurer le maximum de retombées et de publicité pour les projets ainsi que pour les partenaires qui rendront possible leur réalisation.

Adoptée.

2017-02-31

10d. MRC DES MASKOUTAINS (PL C-274, ABOLITION DE LA TAXE SUR LES TRANSFERTS D'ENTREPRISES FAMILIALES)

Considérant que le projet de loi C-274 vise, par la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu, à faciliter le transfert de petites entreprises ou de sociétés agricoles ou de pêche entre les membres d'une famille;

Considérant que ce projet de loi permettra aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de jouir des mêmes droits et privilèges que s'il s'agissait d'une transaction entre deux personnes n'ayant aucun lien de parenté en changeant le traitement fiscal de la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine;

Considérant que ce projet de loi vise à encourager le transfert de ces types d'entreprises entre personnes liées et ainsi de permettre la conservation des dites entreprises par des gens d'ici;

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appui la démarche du conseil de la MRC des Maskoutains auprès du gouvernement du Canada, relativement à l'adoption du projet de loi C-274, intitulé *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale)* déposé à la Chambre des communes du Canada.

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente à monsieur François-Philippe Champagne, ministre du Commerce international et député de Saint-Maurice-Champlain à la Chambre des communes du Canada.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-02-32

10e. MRC DE PAPINEAU (P.L. 106)

Considérant que la MRC de Papineau, par sa résolution 2016-10-187, a informé le gouvernement du Québec qu'elle s'oppose, tant pour le futur que pour le présent, au développement de l'industrie des hydrocarbures sur son territoire et, par conséquent, à l'adoption de la *Loi sur les hydrocarbures*, étant donné que cette industrie va à l'encontre de l'intérêt public et est inconciliable avec la protection du territoire agricole, la protection des eaux souterraines, et le développement des activités agricoles et touristiques, lesquels constituent les priorités et les richesses de cette MRC et des municipalités la composant;

Considérant que dans l'éventualité de l'adoption de cette loi, le conseil de la MRC de Papineau demande au gouvernement du Québec :

- l'abrogation de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin d'éliminer la préséance de la planification de l'industrie des hydrocarbures sur celle du Schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;
- l'amendement du projet de loi sur les hydrocarbures afin de partager certaines de ses responsabilités avec ses partenaires municipaux, notamment la soustraction ou la délimitation par la MRC de certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures;
- l'amendement du projet de loi pour tenir compte de la protection des territoires agricoles, la protection des eaux souterraines, le développement des activités agricoles et l'industrie agroalimentaire;
- la permission aux municipalités d'adopter des règlements relatifs à la protection des sources d'eau plus contraignantes que les dispositions actuellement prévues et l'obligation par l'industrie des hydrocarbures à respecter la réglementation municipale;
- l'implication plus significative des municipalités, par le biais des MRC, dans la dénonciation d'une découverte importante ou exploitable d'hydrocarbures sise sur le territoire de la MRC et dans tout dossier d'exploitation ou de stockage;
- l'instauration dans la loi, d'un régime inspiré des droits sur les carrières et sablières, lequel régime reconnaît l'implication des municipalités et les conséquences imposées par de telles activités sur son territoire;
- la reconnaissance des droits des propriétaires fonciers en retirant le droit d'expropriation consenti à cette industrie dans la loi;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appui la résolution 2016-10-187 du conseil de la MRC de Papineau.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10f. ORDRE DES ARCHITECTES (POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2017-02-33

10g. MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE (PARTICIPATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Considérant que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

Considérant que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

Considérant qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

Considérant que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46, permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01), où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

Considérant que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

Considérant qu'il serait opportun que les membres d'un conseil municipal puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

Considérant que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la démarche entreprise par le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague visant à demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyens de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la résolution 2017-01-13, appui à la Table des préfets de l'Outaouais – agrandissement des périmètres d'urbanisation);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception des règlements 2016-97 et 2017-100);
- c. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (avis favorable sur le PIIRL);
- d. MMQ (ristourne de 4140 \$ pour l'année 2016);
- e. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (adoption par le Conseil des ministres du document d'orientation « Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire »);
- f. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (avis favorable donnée pour le PGMR de la MRC de Bécancour);
- g. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (entrée en vigueur des règlements 2016-97 et 2017-100).

12. POUR VOTRE INFORMATION

13. AUTRES SUJETS

2017-02-34

13.a. PROPOSITION DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Considérant que la Commission de la représentation électorale(CRE) a déposé un rapport relatif à une nouvelle carte électorale au Québec;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que parmi les recommandations du rapport de la CRE, la Mauricie serait amputée d'un comté passant de cinq à quatre;

Considérant que le comté de Saint-Maurice serait fusionné avec celui de Laviolette et que le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel serait rattaché au comté de Trois-Rivières, et que de plus, le territoire de la MRC de Mékinac serait partagé entre le comté de Champlain et le nouveau comté Laviolette-Saint-Maurice;

Considérant les dispositions de la loi sur l'Organisation territoriale relatives aux municipalités régionales de comté, notamment celles retrouvées à l'article 210.5 :

« 210.5. La municipalité régionale de comté est une personne morale de droit public formée des habitants et des contribuables de son territoire. »

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'objecte à la recommandation de la CRE, portant sur le découpage de la carte électorale de la Mauricie et invite les membres de ladite commission à prendre en compte l'intégralité des territoires des MRC pour proposer une nouvelle carte électorale de la Mauricie.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil.

2017-02-35

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures quinze minutes (20 h 15), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
15 mars 2017**

MERCREDI, le quinzième jour du mois de mars deux mille dix-sept (15 mars 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2017-03-36

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2017;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Chauffeur et chef d'équipe pour le service d'hygiène du milieu;
 - b. Abolition du poste d'aide-chauffeur à plein temps;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (demande pour évaluation des scénarios de traitement des matières recyclables);
 - c. Rapport d'activité du Schéma de couverture de risques en incendie;
 - d. Nomination au Comité de sécurité incendie;
 - e. Enveloppe gouvernementale pour les victimes de la pyrrhotite;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de février 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité publique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants;
 - i. Demandes de commandite;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - i. Économie du savoir de la Mauricie;
 - ii. Prolongement de l'entente en développement social;
9. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprises;
 - b. Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux (Plan d'action avec calendrier);
 - c. Financement du bureau d'information touristique de Ste-Anne-de-la-Pérade;
 - d. Financement du Bureau d'accueil touristique de Batiscan;
10. Demandes d'appuis ou autres :
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information;
 - a. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (PV de l'assemblée générale tenue le 21 septembre 2016);
13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions :
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-03-37

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2017

Il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan , appuyée par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 15 février 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-03-38

4a. CHAUFFEUR ET CHEF D'ÉQUIPE POUR LE SERVICE D'HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant qu'un affichage interne de poste a été réalisé pour l'embauche d'un nouveau chauffeur de camion à plein temps suite au départ à la retraite de monsieur Guy Toupin;

Considérant qu'une seule candidature a été reçue dans les délais fixés, soit celle de monsieur André Brousseau;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que monsieur Brousseau rencontre les exigences normales du poste, étant à l'emploi de la MRC depuis le premier janvier 2010 comme chauffeur saisonnier;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Brousseau;

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que la MRC des Chenaux engage monsieur André Brousseau comme chauffeur à temps plein pour le service d'hygiène du milieu à compter du 20 mars 2017 aux conditions salariales actuelles;

Il est de plus résolu que monsieur Brousseau intervienne comme chef d'équipe du service d'hygiène du milieu à compter de cette date, aux conditions à déterminer et convenir avec le syndicat.

Adoptée.

2017-03-39

4b. ABOLITION DU POSTE D'AIDE-CHAUFFEUR À TEMPS COMPLET

Considérant que depuis le premier mars 2017, le service d'hygiène du milieu ne vide plus les conteneurs et ne dessert plus les immeubles utilisant plus de quatre bacs roulants;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines visant à modifier l'organisation du service;

Considérant que le syndicat des employés de la MRC a été avisé le 30 janvier 2017 de l'intention de la MRC d'abolir le poste d'aide-chauffeur à temps complet pour le remplacer par un poste d'aide-chauffeur à temps partiel;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux avise la section locale 3832 du Syndicat Canadien de la fonction publique que le poste d'aide-chauffeur à temps complet est aboli à compter du 2 mars 2017 et qu'un poste d'aide-chauffeur à temps partiel est créé à compter de cette même date.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-03-40

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10069 à 10134 au 15 mars 2017, totalisant 313 135.44 \$

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-03-41

5b. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE
(DEMANDE POUR ÉVALUATION DES SCÉNARIOS DE TRAITEMENT DES
MATIÈRES RECYCLABLES)**

Considérant que dans le cadre du renouvellement de notre Plan de gestion des matières résiduelles entré en vigueur à la fin de l'année 2016, une évaluation de scénarios de traitement des matières organiques doit être réalisée avant la fin de l'année 2017;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie demande que le conseil de la MRC des Chenaux lui indique s'il souhaite que les membres de la Régie considèrent, sur notre territoire, des projets de traitement biologique de la matière organique, dans le cadre de l'étude de cesdits scénarios, et ce, mis à part les installations de la régie situées sur le territoire de la municipalité de Champlain;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux indique à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie qu'elle ne souhaite pas que les membres de celle-ci considèrent des projets de traitement biologique de la matière organique sur son territoire.

Adoptée.

2017-03-42

5c. **RAPPORT ANNUEL 2015-2016 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
EN INCENDIE**

Considérant que le Schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant qu'un rapport annuel d'activités couvrant la période du 14 août 2015 au 14 août 2016 a été réalisé par monsieur Mathieu Ouellette, coordonnateur-préventionniste de la MRC des Chenaux, et porté à la connaissance du conseil pour être approuvé;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2015-2016 du schéma de couverture de risques en incendie;

Que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-03-43

5d. NOMINATION AU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le comité de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est composé de membres du conseil de la MRC ainsi que de deux directeurs de services de sécurité incendie locaux;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un remplaçant vu la vacance du poste occupé par un des deux directeurs de sécurité incendie;

Considérant que suite à un appel de candidatures, deux directeurs se sont manifestés et que la recommandation du comité favorise la nomination de monsieur Yves Landry, directeur du service de sécurité incendie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux nomme monsieur Yves Landry, directeur du service de sécurité incendie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel comme membre du comité de sécurité incendie de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2017-03-44

5e. ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFIN DE VENIR EN AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES ENDOMMAGÉES PAR LA PYRRHOTITE

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire offre l'octroi d'une aide financière pour les résidences endommagées par la pyrrhotite sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux;

Considérant qu'un texte d'entente relative à cet octroi a été soumis au conseil pour acceptation et autorisation de signature;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que la MRC des Chenaux accepte, pour faire partie intégrante de la présente résolution, le texte de l'entente 2017-2022 relative à l'octroi d'une aide financière de 666 939 \$ pour les résidences endommagées par la pyrrhotite, dont l'objet est de confier à la MRC la responsabilité d'octroyer une aide financière aux propriétaires qui sont aux prises avec des problèmes reliés à la présence de pyrrhotite dans les fondations de leur résidence et ce, aux conditions prévues à l'annexe I, intitulé : *Normes et modalités d'application pour l'octroi d'aide financière pour les résidences endommagées par la pyrrhotite dans la MRC des Chenaux*;

Que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aucun dossier à traiter ce mois-ci.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour (règlement abrogeant le RCI n° 330);
- ii. MRC de Bécancour (règlement n° 375 modifiant le RCI n° 229 en regard aux dispositions relatives à l'implantation de systèmes de traitement étanches des eaux usées et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout destinés à des constructions existantes en zone inondable);
- iii. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux dispositions relatives à l'implantation de système de traitement étanche des eaux usées et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout destinés à des constructions existantes en zone inondable et à l'ajout d'une zone de conservation sur le territoire de la Ville de Bécancour).

6c. PROJET D'AMENDEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

2017-03-45

6c. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE CONVERTIR UNE PARTIE D'UNE ZONE DE RÉSERVE EN ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer une partie des lots 4 768 753 et 3 995 456 dans une zone d'aménagement prioritaire du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Maurice.

2017-03-46

6c. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-101 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Maurice a transmis à la MRC une demande à l'effet d'apporter une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que cette demande vise à intégrer une partie des lots 4 768 753 et 3 995 456 dans une zone d'aménagement prioritaire du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Maurice;

Considérant que cette demande rencontre les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé actuellement en vigueur;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2017-101 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu d'adopter le document intitulé « Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2017-101 ».

Adoptée.

PROJET DE RÈGLEMENT 2017-101

Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de convertir une partie d'une zone de réserve en zone d'aménagement prioritaire dans la municipalité de Saint-Maurice

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87, 2015-94, 2016-97 et 2017-101.

Article 2

L'alinéa suivant est ajouté après le 6^e alinéa de la sous-section « Saint Maurice » faisant partie de la section « Les périmètres d'urbanisation » :

En 2017, une nouvelle modification du schéma d'aménagement et de développement vient répondre à la croissance résidentielle toujours présente dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Maurice. Ainsi, un nouveau secteur d'une soixantaine d'emplacements résidentiels sera aménagé sur une partie des lots 4 768 753 et 3 995 456. Pour ce faire, la zone de réserve occupant cet espace est convertie en une zone d'aménagement prioritaire.

Article 3

La carte 9.7 Périmètre urbain Saint-Maurice 2013-84 (feuille 2/2) est remplacée par la suivante :

carte 9.7 Périmètre urbain Saint-Maurice 2017-101 (feuille 2/2).

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

/PIERRE ST-ONGE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

/GÉRARD BRUNEAU/
PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-03-47

6c. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-101

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2017-101 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le projet de règlement 2017-101 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2017-03-48

6c. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement 2017-101 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tiende sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2017-101, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe le conseil que la régie est présentement à la recherche d'alternatives possibles pour la mise en place de la cueillette des matières putrescibles sur son territoire, ultimement afin d'éviter l'utilisation d'un troisième bac par les citoyens.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – FÉVRIER 2017

Madame Diane Aubut résume le contenu du rapport de l'agente de développement culturel relativement à ses activités au cours du mois de février 2017.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette fait part au conseil du fait que les travaux de planification stratégique vont bon train et qu'une version de ceux-ci seront présentés au comité de développement du territoire le 10 avril et au conseil lors d'une réunion subséquente.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Christian Gendron informe le conseil qu'au-delà de 15 candidatures ont été reçues dans le cadre du processus de remplacement du directeur général. Parmi celles-ci, cinq ont été retenues pour des entrevues devant se tenir le 29 mars 2017.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président du comité, monsieur Jean-Claude Milot, résume le dernier rapport périodique d'activités de la Sûreté du Québec de la MRC des Chenaux couvrant la période du 1^e décembre 2016 au 31 janvier 2017.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-03-49

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDE DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que six projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Comité local Ado-O-Boulot	Programmation Ado-O-Boulot	500 \$
Mont-Carmel en Fête	Mont-Carmel en Fête	1000 \$
Domaine Seigneurial Sainte-Anne	Programmation 2017	1000 \$
SDE La Pérade	Symposium des fleurs et des jardins 2017	500 \$
Corp. des fêtes de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Fêtes du 350 ^e	1000 \$
Loyal Action	Gr. défi Pierre Lavoie - publicité	n/a

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande reçue.

2017-03-50

8a.iii. ENVELOPPES – PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 1^e mars dernier, se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération des projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
SAMBBA	Mise en valeur du parc Cœur nature, une fenêtre sur la tourbière du Lac-à-la-Tortue	25 547 \$	11 288 \$
Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade	De défricheur à Premier ministre	28 000 \$	8 200 \$
Domaine seigneurial Sainte-Anne *	Aménagement d'un pavillon permanent au Domaine seigneurial	183 720 \$	12 500 \$
École secondaire Le Tremplin **	Amélioration de la salle Denis-Dupont	20 000 \$	12 500 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante:

70 % suite à la signature d'un protocole;

30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

* Que pour le projet d'aménagement d'un pavillon permanent, le promoteur doit respecter les exigences de la loi, particulièrement en ce qui concerne les permis de construction des édifices publics et la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (si le projet y est assujéti);

** Que pour le dossier de l'amélioration de la salle Denis Dupont, une somme additionnelle de 7 500 \$ soit octroyée à même le fonds de développement de territoire et que le protocole prévoit une clause qui exige que les équipements soient cédés à la MRC des Chenaux advenant un changement de vocation de la salle Denis-Dupont.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun;

Adoptée.

2017-03-51

8b.i. ÉCONOMIE DU SAVOIR DE LA MAURICIE

Considérant que « Économie du savoir de la Mauricie » demande une contribution financière aux MRC et Villes/MRC de la Mauricie afin de pallier au manque à gagner provoqué par la dissolution de la Conférence régionale des élus de la Mauricie;

Considérant que cet organisme offre aux entreprises de la région, différents services complémentaires à ceux offerts par notre MRC;

Considérant la mise en place prochaine du nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) par le gouvernement du Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis que les activités de l'organisme « Économie du savoir de la Mauricie » pourront éventuellement être admissibles à un financement provenant de ce nouveau fonds;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de participer pour un montant de 5 000 \$ à « Économie du savoir de la Mauricie » pour l'exercice 2017-2018 seulement.

Adoptée.

2017-03-52

8b.ii. DEMANDES RÉGIONALES – PROLONGEMENT DE L'ENTENTE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Considérant qu'il y a lieu de prolonger l'Entente sectorielle en développement social en Mauricie 2016-2017, jusqu'au 30 septembre 2017, et ce, à même les montants déjà autorisés;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a approuvé cette entente par la résolution 2016-06-334, le 15 juin 2016;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la prolongation de l'entente sectorielle de développement social de la Mauricie jusqu'au 30 septembre 2017 et que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer ledit addenda pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2017-03-53

9a. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé deux demandes reçues de promoteurs sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé les demandes de financement déposées dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FDÉ 2017-01, prévoyant une aide financière non remboursable de 3 700 \$ provenant du Fonds de diversification économique et (le cas échéant) autorise le paiement de ce montant au promoteur;
2. refuse la demande de financement portant le numéro FLI 2017-01 et totalisant 10 000 \$.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2017-03-54

9b. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DE LA MRC DES CHENAUX (PLAN D'ACTION AVEC CALENDRIER)

Considérant que madame Céline Deraspe, coordonnatrice de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux a produit une nouvelle version du plan d'action précisant les dates et détaillant les activités de la communauté entrepreneuriale pour l'année 2017, ainsi que les partenaires concernés;

Du

Considérant que les membres du comité de liaison en ont pris connaissance lors d'une réunion tenue le 3 mars dernier;

Considérant que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la version détaillée du plan d'action de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux pour l'année 2017, mis à jour le 5 mars 2017.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-03-55

9c. PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA PÉRADE

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'une demande de subvention provenant de la Société de développement économique (SDE) de La Pérade est déposée au conseil pour le maintien du bureau d'information touristique situé à Sainte-Anne-de-la-Pérade au cours de la saison touristique 2017;

Il est en conséquence proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accorde à Société de développement économique (SDE) de La Pérade une somme de 15 000 \$ qui sera versée après la signature du protocole à être préparé et signé par le directeur général, pour et au nom de la MRC des Chenaux, ainsi qu'à émettre les chèques requis en la manière prévue à l'article 3.1 dudit protocole d'entente.

Adoptée.

2017-03-56

9d. AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION TOURISTIQUE DE BATISCAN

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'en 2016, la MRC a versé une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan suivant les termes d'un protocole accepté par ce conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie pour l'année 2017 un montant de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan, aux mêmes conditions que celles établies dans le protocole existant signé en juin 2015, notamment en ce qui concerne la production d'un rapport d'activités par la corporation, au plus tard le premier novembre 2017 et le versement de l'aide financière par la MRC.

Adoptée.

10. APPUIS ET AUTRES

Aucune demande reçue.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministre responsable de la région de la Mauricie (invitation pour une rencontre relativement au FARR);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030) et modifiant diverses dispositions législatives;
- c. Commission de la représentation électorale du Québec (accusé réception de la résolution 2017-02-34);
- d. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusés réception des résolutions 2017-02-30 et 2017-02-33);
- e. Rendez-vous de la formation et des professions en Mauricie (remerciements);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (PV de l'assemblée générale tenue le 21 septembre 2016).

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est amené au conseil ce mois-ci.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La journaliste présente désire connaître le nombre de personnes qui sont touchées par les problèmes de pyrrhotite sur notre territoire.

2017-03-57

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures cinquante-cinq minutes (19 h 55), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
12 AVRIL 2017**

MERCREDI, le douzième jour du mois d'avril deux mille dix-sept (12 avril 2017), une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-HUIT HEURES TRENTE-CINQ (18 h 35), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2017-04-58

Tous les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux sont présents et renoncent aux formalités prévues par la loi pour la tenue d'une séance extraordinaire comme le permet l'article 157 du Code municipal du Québec.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité de décréter la tenue de la présente séance extraordinaire pour procéder à l'embauche de Monsieur Patrick Baril au poste de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC des Chenaux.

2017-04-59

EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK BARIL AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant que le directeur général de la Municipalité régionale de comté des Chenaux quittera son poste pour la retraite, le trente juin prochain;

Considérant que suite à un appel de candidatures, suivi d'entrevues avec la participation de Me Myriam Trudel du service-conseil en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités, un candidat est recommandé par le comité des ressources humaines, soit monsieur Patrick Baril de Sainte-Thècle;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux engage monsieur Patrick Baril de Sainte-Thècle au poste de directeur général adjoint du 23 mai 2017 au 30 juin 2017 et à titre de secrétaire-trésorier et directeur général à compter du premier juillet 2017 suivant les conditions d'emploi convenues avec celui-ci;

Que cet engagement soit toutefois sujet à une période de probation de six (6) mois, calculée à compter du premier juillet 2017.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, autorisé à signer le contrat de travail préparé et présenté à monsieur Baril pour signature.

2017-04-60

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-huit heures quarante-cinq minutes (18 h 45), il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL 19 AVRIL 2017

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille dix-sept (19 avril 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

2017-04-61

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2017;
4. Gestion des ressources humaines ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Déclaration de compétence en matière de logement social;
 - c. Avis de motion pour régler la compétence en matière de logement social;
 - d. Rapport financier 2016;
 - e. Correction au budget 2017;
 - f. Gala Gens de terre et Saveurs de la Mauricie;
 - g. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Rapport financier au 31 décembre 2016 et informations relatives à la dette et aux immobilisations);
 - h. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (versement du solde du FDR);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Municipalité de Batiscan (demande de modification du schéma d'aménagement pour l'abolition d'une zone de développement différé);
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de mars 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants;
 - i. Demandes de commandite;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - i. Nomination d'un représentant pour siéger au comité directeur de l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie;
9. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprises;
10. Demandes d'appuis ou autres;
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information;
13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-04-62

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2017

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan , appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 15 mars 2017 et celui de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier à traiter ce mois-ci.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-04-63

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10135 à 10233 au 15 avril 2017, totalisant 603 789,14 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-04-64

5b. DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

Considérant que suite à une rencontre des représentants des offices municipaux d'habitation du territoire, le 13 mars 2017, au bureau de la MRC, les participants ont manifesté une volonté commune de voir la Municipalité régionale de comté des Chenaux exercer la compétence pour la gestion du logement social sur son territoire;

Considérant que l'ensemble des conseils des municipalités où l'on retrouve un Office municipal d'habitation ont exprimé un avis favorable à cette acquisition de compétence par la MRC des Chenaux;

Considérant les dispositions des articles 678.0.2.1 et 678.0.2.2 du Code municipal du Québec qui se lisent comme suit :

678.0.2.1. « Une municipalité régionale de comté peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie du domaine de la gestion du logement social, des matières résiduelles, de la voirie locale ou du transport collectif des personnes » ;

678.0.2.2. « Une municipalité régionale de comté doit, si elle désire, déclarer sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1, adopter une résolution annonçant son intention de le faire. La résolution doit mentionner notamment les municipalités locales à l'égard desquelles la municipalité régionale de comté désire se déclarer compétente ainsi que le domaine ou la partie de domaine relativement auquel la compétence serait acquise par la municipalité régionale de comté. Une copie vidimée de cette résolution doit être transmise par courrier recommandé à chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté. L.Q. 2002, c. 68, a. 15. »

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel , appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux annonce son intention de déclarer sa compétence en matière de gestion du logement social sur son territoire pour l'ensemble des municipalités locales qui la composent, et ce, particulièrement pour la mise en place d'un office municipal d'habitation régional.

Adoptée.

2017-04-65

5c. AVIS DE MOTION POUR RÉGLEMENTER LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, donne un avis à l'effet qu'il présentera, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement par lequel la municipalité régionale de comté des Chenaux déclarera sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités composant son territoire dans le domaine de la gestion du logement social.

2017-04-66

5d. RAPPORT FINANCIER 2016

Considérant que l'auditeur de la MRC, Mallette SENCRL, représenté par monsieur Claude Lacombe et madame Joanie Roy, a déposé le rapport financier consolidé 2016 avant la tenue de la présente séance publique;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les résultats dudit rapport indiquent un excédent de 96 625 \$ pour cet exercice, après les ajustements de la conciliation à des fins fiscales;

Il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte le contenu du rapport financier consolidé 2016, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, tel que déposé par la firme Mallette SENCRL, Société de comptables professionnels agréés.

Adoptée.

2017-04-67

5e. CORRECTION AU BUDGET 2017

Considérant que lors de l'étude des prévisions budgétaires 2017, un montant de 5000 \$ a été accepté à titre de contribution au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) sauf que la ligne où ce montant apparaissait n'a pas été totalisée dans le montant total destiné au développement culturel;

Considérant que ce montant est financé par le Fonds de développement du territoire;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de modifier le budget 2017 – Catégorie I, en remplaçant, dans la résolution 2016-11-423, le total de la fonction Développement culturel par 102 127 \$ et que l'affectation du surplus, réservé au développement économique, passe de 107 251 \$ à 112 251 \$.

Adoptée.

2017-04-68

5f. GALA GENS DE TERRE ET SAVEURS DE LA MAURICIE

Considérant que le préfet, monsieur Gérard Bruneau, a été invité par les organisateurs à participer à la quatrième édition du gala des gens Terre et saveurs de la Mauricie, jeudi le 20 avril 2017;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau à participer accompagné à cet événement et que les frais de déplacement lui soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée.

5g. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET INFORMATIONS RELATIVES À LA DETTE ET AUX IMMOBILISATIONS)

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier 2016 déposé par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-04-69

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-366 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme et leur règlement de zonage;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2017-366 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour (règlement n° 376 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux dispositions relatives à l'implantation de systèmes de traitement étanches des eaux usées et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout destinés à des constructions existantes en zone inondable et à l'ajout d'une zone de conservation sur le territoire de la Ville de Bécancour);
- ii. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement n° 372 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux dispositions relatives aux matières résiduelles fertilisantes et aux grandes affectations du territoire);
- iii. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement n° 373 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif);

6c. MUNICIPALITÉ DE BATISCAN (DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR L'ABOLITION D'UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRÉ

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de la municipalité de Batiscan concernant une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé pour l'abolition d'une zone de développement différé.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe les membres du Conseil sur les pourparlers qui ont actuellement lieu entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et les serres St-Laurent (Savoura) au niveau de la fourniture du biogaz. Une rencontre du conseil d'administration de la régie est prévue pour demain le 20 avril.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MARS 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur les activités réalisées en mars par notre agent de développement culturel, madame Françoise Bouchard. Ce rapport est commenté par madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel de la MRC.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, indique à ses collègues que le dossier de la planification stratégique de développement durable évolue bien, l'équipe de la MRC est à pied d'œuvre pour l'élaboration de proposition de plan d'actions. Une rencontre avec le milieu est prévue pour le 31 mai afin d'échanger sur les enjeux soulevés et sur les actions à retenir.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon informe le conseil sur la reprise des négociations pour le renouvellement de la convention collective, expirée depuis le 31 décembre 2015. Des rencontres sont prévues les 24 et 26 avril.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-04-70

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDE DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et évènements » ;

Considérant que trois projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Saint-Narcisse	La culture est au cœur des activités estivales de Saint-Narcisse	1000 \$
Relève agricole de la Mauricie	Plan de partenariat annuel 2017	250 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande reçue.

8a.iii. PROJETS STRUCTURANTS - AUTRES

Aucune demande reçue.

2017-04-71

8b.i. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MAURICIE 2016-2020

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux est partie à l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie 2016-2020;

Considérant qu'un comité directeur, sous la responsabilité du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation, est formé de représentant de chacune des parties;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux désigne monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux, pour le représenter au comité directeur de l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie afin notamment de veiller au suivi de cette entente et de convenir d'un cadre de gestion des sommes versées par les parties pour sa mise en œuvre.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2017-04-72

9a. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé des demandes reçues de promoteurs sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé les demandes de financement déposées dans le cadre des Fonds local d'investissement (FLI), Fonds local d'économie sociale (FLES) et Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLES 2017-02, prévoyant une aide financière non remboursable de 25 000 \$ provenant du Fonds local d'économie sociale au Parc de la rivière Batiscan, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;
2. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLES 2017-01, prévoyant une aide financière non remboursable de 25 000 \$ provenant du Fonds local d'économie sociale, à l'entreprise Hébergement adapté et supervisé (HAS) des Chenaux, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;
3. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2017-01, prévoyant une aide financière non remboursable de 7 500 \$, provenant du Fonds jeunes promoteurs et accepte la demande de financement portant le numéro FLI 2017-06, prévoyant un prêt au montant de 2 500 \$ portant intérêt à raison de six pour cent (6 %) par année, remboursable en vingt-quatre versements égaux, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;
4. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2017-02, prévoyant un prêt au montant de 25 000 \$ portant intérêt à raison de six pour cent (6 %) par année, remboursable en quatre-vingt-quatre mois, incluant un congé de remboursement en capital de douze (12) mois, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;
5. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2017-05, prévoyant un prêt au montant de 50 000 \$ portant intérêt à raison de cinq pour cent (5 %) par année, remboursable en quatre-vingt-quatre mois incluant un congé de remboursement en capital de douze (12) mois, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;
6. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2017-02, prévoyant une aide financière non remboursable de 7 500 \$ provenant du Fonds jeunes promoteurs à monsieur Jérémie Jacob, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;

Que toutes les conditions prévues pour les dossiers acceptés par la présente résolution en fassent partie intégrante comme se elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. APPUIS ET AUTRES

10a. MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE (DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande mais n'y donne pas suite.

10b. MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES (FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande mais n'y donne pas suite.

10c. MRC DE MÉKINAC (APPUI AU PROJET « LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE VALLÉE-DE-LA-BATISCAN)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande mais n'y donne pas suite.

2017-04-73

10d. APPUI À M. FRANÇOIS CHOQUETTE, DÉPUTÉ DE DRUMMOND (PROJET DE LOI C-203 MODIFIANT LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME (COMPRÉHENSION DES LANGUES OFFICIELLES))

Considérant le projet de loi C-203, actuellement sous étude par le parlement du Canada, dont l'objet est d'exiger la compréhension des deux langues officielles pour la nomination des juges à la Cour suprême pour ainsi assurer l'égalité d'accès à la justice pour tous les Canadiens et Canadiennes;

Considérant la demande de soutien adressée par monsieur François Choquette, député de Drummond;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, d'appuyer le dépôt et la présentation pour adoption du projet de loi C-203 visant à ce que les juges de la Cour suprême soient choisis parmi des personnes qui comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète.

Adoptée.

10e. MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande mais n'y donne pas suite.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception du projet de règlement 2017-101 modifiant notre schéma d'aménagement);
- b. École secondaire Le Tremplin (remerciements pour notre contribution à l'amélioration de la salle Denis-Dupont);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Culture Mauricie (FARR - importance que le développement touristique et culturel soit clairement et nommément identifié dans les priorités d'intervention régionales);
- d. Commission de protection du territoire agricole (suspension de traitement des demandes à portée collective);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue le 13 janvier 2017);
- b. Vélo Québec évènements – Passage du Défi juin 2017;
- c. Fonds-Soutien Mauricie (résultats 2016), document disponible sur demande;
- d. Statistiques du transport collectif;
- e. Résiduel de la conférence régionale des élus de la Mauricie;

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est amené au conseil ce mois-ci.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-04-74

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures (20 h 00), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL 17 MAI 2017

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de mai deux mille dix-sept (17 mai 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ÉTAIT ABSENTE

Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général et 3 personnes assistaient à la rencontre.

2017-05-75

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2017;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Nomination d'un inspecteur régional chargé de l'application du règlement sur l'abattage d'arbres et de la protection du couvert forestier;
 - b. Embauche d'une ressource temporaire en inspection d'évaluation;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Accès au dossier clicSÉCUR - autorisation;
 - c. Entente de développement culturel 2018-2020;
 - d. Radios CB pour véhicules du service d'hygiène du milieu;
 - e. Assemblée des MRC;
 - f. Bilan et rapport budgétaire comparé par fonction;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Projet de modification du schéma d'aménagement 2017-103;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports d'avril 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité publique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants ;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
9. Développement économique :
 - a. Dissolution du Fonds Soutien Mauricie;
 - b. FQM (mise en place d'un fonds local de solidarité);
 - c. Soutien au travail autonome (entente de service 2017-2018);
 - d. Financement d'entreprises;
 - e. Plan d'action pour le développement touristique;
10. Demandes d'appuis ou autres;
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information;
13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-05-76

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2017

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 19 avril 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-05-77

4a. NOMINATION D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL CHARGÉ DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET DE LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER

Considérant les dispositions des articles 2.1 et 2.2 du règlement 2003-08-12 relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier, monsieur Yvan Magny a été nommé inspecteur régional responsable de l'application dudit règlement;

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux nomme monsieur Éric Lesage à titre d'adjoint à l'inspecteur régional, responsable de l'application du règlement 2003-08-12 et de ses amendements et qu'à ce titre, celui-ci soit habile à remplir les devoirs et à exercer les pouvoirs cités à l'article 2.2 de ce règlement.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-05-78

4b. EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher une ressource temporaire à temps plein pour permettre au service d'évaluation foncière de faire face à un surcroît de travail dû aux problèmes occasionnés notamment par des changements technologiques;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à recruter, au moyen d'un appel de candidatures, un(e) inspecteur(trice) en évaluation foncière pour la période du 26 juin au 1^{er} décembre 2017;

Que les conditions de travail de cette personne salariée temporaire à temps plein soient celles prévues dans la convention collective du personnel de la MRC;

Que le directeur général soit également autorisé à inviter au moins deux entreprises spécialisées en évaluation municipale afin d'obtenir des prix en vue de l'attribution de contrat en sous-traitance pour l'inspection de résidences, suite à des ventes ou à l'émission de permis de construction.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-05-79

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10234 à 10321 au 17 mai 2017, totalisant 376 568,84 \$

Adoptée.

2017-05-80

5b. ACCÈS AU DOSSIER CLICSÉCUR - AUTORISATION

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux utilise clicSÉCUR – Entreprises et Mon dossier pour les entreprises, pour différentes inscriptions ou consultations;

Considérant que le numéro d'entreprise de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est le NEQ 8831855315;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que monsieur Patrick Baril, #550, soit et est, par la présente, autorisé à :

- consulter le dossier d'entreprise de la MRC des Chenaux et pour agir au nom et pour le compte de celle-ci, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- effectuer l'inscription de la MRC des Chenaux aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la MRC des Chenaux, y renoncer ou la révoquer selon le cas;
- effectuer l'inscription de la MRC des Chenaux à « clicSÉCUR » - Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la MRC des Chenaux, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, qui peut être consulté sur le site de Revenu Québec et qui peut être accepté;

Que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la MRC des Chenaux et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée.

2017-05-81

5c. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

Considérant que l'entente de développement culturel offerte par le ministère de la Culture et des Communications est un outil qui favorise la prise en compte des particularités locales et qui place le citoyen au cœur de ses interventions;

Considérant que la mise en application des actions inscrites dans l'entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020, contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la MRC des Chenaux;

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique culturelle en 2006;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité des représentants présents que :

1. La MRC des Chenaux adresse une demande au ministère de la Culture et des Communications afin de participer à l'entente de développement culturel 2018-2020 prévoyant des actions dont le coût total est de 30 000 \$ pour notre territoire;
2. Le conseil confirme sa contribution financière annuelle de 10 000 \$ à l'entente pour la réalisation des actions identifiées sur un tableau ci-après, soit l'équivalent de ce que fournit le ministère de la Culture et des Communications du Québec, et ce à compter du budget 2018:

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Actions de l'entente de développement culturel 2018-2019-2020	
Produire un calendrier d'animations pour les dix bibliothèques de la MRC	21 000 \$
Rendre les arts de la scène accessibles aux jeunes (12 – 17 ans)	27 000 \$
Favoriser le développement de projets à caractère patrimonial	9 000 \$
Participer au projet patrimonial régional	3 000 \$
PARTICIPATION DE LA MRC	30 000 \$
PARTICIPATION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	30 000 \$
TOTAL	60 000 \$

3. Le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'entente de développement culturel 2018 – 2020.

Adoptée.

2017-05-82

5d. RADIOS CB POUR VÉHICULES DU SERVICE D'HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant que la compagnie MATREC exige que nos véhicules du service d'hygiène du milieu soient munis d'appareils radios de type CB pour circuler sur le site d'enfouissement de Champlain;

Considérant la proposition de la compagnie Groupe CLR de Trois-Rivières;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition du Groupe CLR, consistant à l'achat de trois appareils radios fixes de type CB, pour un montant total de 442,95 \$ plus taxes. Cette proposition inclut également une antenne magnétique LittleWil par appareil.

Le coût de cet achat est financé par les municipalités incluses dans la catégorie V du budget 2017.

Adoptée.

2017-05-83

5e. ASSEMBLÉE DES MRC

Considérant que La Fédération québécoise des municipalités tiendra une assemblée regroupant les MRC du Québec les 31 mai et 1^e juin prochains dans la région de Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important que notre MRC y soit représentée;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc-Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le préfet, le directeur général et le directeur général adjoint à participer à l'assemblée des MRC organisée par la FQM et que leurs frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5f. BILAN ET RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARÉ PAR FONCTION

Les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-05-84

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-476-09 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme et leur règlement de zonage;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de -Vincennes, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2009-476-09 de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2017-05-85

6a. CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-01 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-02 ET DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2017-03

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme et leur règlement de zonage;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 2017-01, le règlement de zonage numéro 2017-02 et le règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-03 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard du périmètre d'urbanisation du secteur Bécancour de la ville de Bécancour);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-05-86 **6c. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-103 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il y sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2017-05-87 **6c. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-103 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications et de mettre à jour certaines informations dans le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu d'adopter le document intitulé « document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2014-91 ».

Adoptée.

2017-05-88 **6c. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-103**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2017-103 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales son avis sur le projet de règlement 2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2017-05-89 **6c. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement 2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tienne sur le territoire de la MRC des Chenaux, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Guy Simon informe ses collègues que le certificat d'autorisation pour le rehaussement des cellules à Saint-Étienne-des-Grès est sur le point d'être reçu. La régie procède actuellement à une étude de scénarios pour le compostage des matières putrescibles. Finalement, les négociations pour le renouvellement de la convention collective vont débiter prochainement.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – AVRIL 2017

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel résume le rapport d'activités du mois d'avril, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, rappelle à ses collègues la tenue à dix-huit heures trente, de la soirée de présentation du plan stratégique de développement durable du 29 mai à Saint-Narcisse. L'évènement sera animé par monsieur René Beaudoin.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité, indique que les négociations reprendront le 24 mai.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot informe ses collègues des trois priorités locales qui ont été communiquées à la Sûreté du Québec, soit :

1. Sécurité routière aux abords des établissements scolaires en lien avec le transport des étudiants et intervenir en matière de stupéfiants;
2. Présence et interventions maintenues dans nos villages et aussi dans leurs rangs afin de contribuer à la diminution du nombre de collisions et améliorer le sentiment de sécurité des usagers de la route et de la population en général;
3. Présence policière de proximité aux événements de la MRC et de ses municipalités. Assurer une visibilité et une accessibilité aux policiers pour les citoyens de la MRC.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-05-90

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et évènements » ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que six projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Mud & Jam St-Stan	Courses de véhicules tout-terrains 15 et 16-07-2017	500 \$
Fondation du CÉGEP de Trois-Rivières	Programmation 2017 de l'observatoire de Champlain	1000 \$
Vieux presbytère de Batiscan	Sacré circuit 2017	1000 \$
Vieux presbytère de Batiscan	Programmation 2017-2018	1000 \$
Municipalité de Saint-Narcisse	Journée culturelle dans les camps de jour 2017	1000 \$
Ass. des loisirs de Saint-Stanislas	Classique provinciale de canots de la Batiscan	500 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-05-91

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Travaux d'amélioration 2017 pour les loisirs	69 580 \$	21 366 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70 % à la signature du protocole requis;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-05-92

8a.iii. ENVELOPPES – PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 8 mai dernier se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération des projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Vieux Presbytère de Batiscan	<i>Mise en valeur du Chemin du Roy – phase 2</i>	30 000 \$	10 000 \$
Corporation touristique de Batiscan	<i>Boutique le Hang'Art en ligne - projet pilote</i>	18 700 \$	6 700 \$
CDC des Chenaux	<i>Achat local phase 3</i>	25 000 \$	12 500 \$
Société d'aide au développement de la Vallée de la Batiscan (SADC)	<i>Loisir actif et saines habitudes de vie</i>	152 536 \$	N/R
Héritage Vallée de la Batiscan	<i>Projet-pilote de forfaitisation de la Vallée de la Batiscan</i>	37 500 \$	N/R

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante:

- 70 % suite à la signature d'un protocole;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2017-05-93

9a. DISSOLUTION DU FONDS SOUTIEN MAURICIE

Considérant que les administrateurs du Fonds soutien Mauricie confirment que les dissolutions du *Fonds soutien Mauricie SEC* et de son commandité *Gestion du Fonds soutien Mauricie inc.* seront effectives le 30 juin 2017, conformément à l'article 2.9.1 de la convention de Société en commandite.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux consente à la dissolution de la société et de son commandité et :

- Qu'en tant que commanditaire, la MRC des Chenaux accepte la prise en charge des déficits accumulés selon son pourcentage de participation dans la société;
- Exige que le conseil d'administration exécute les obligations de la société, en obtienne la remise ou y pourvoie autrement;
- Autorise monsieur Patrick Baril, président du Fonds soutien Mauricie, à signer les déclarations de dissolution des sociétés.

Adoptée.

2017-05-94

9b. FQM (MISE EN PLACE D'UN FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ)

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est d'avis qu'il serait utile de se doter du Fonds local de solidarité afin d'augmenter sa capacité de soutenir le développement économique du territoire;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, et résolu à l'unanimité d'accepter la mise en place et la gestion du Fonds local de solidarité de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI);

Il est de plus résolu d'autoriser une contribution non remboursable provenant du Fonds de développement du territoire au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) afin de permettre la mise en place du FLS et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'un tel fonds.

Adoptée.

9c. SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (ENTENTE DE SERVICE 2017-2018)

Les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé.

2017-05-95

9d. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fond local d'économie sociale (FLES);

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLES 2017-03, prévoyant une aide financière non remboursable de 7 350 \$ provenant du Fonds local d'économie sociale, à l'entreprise l'ÉTAB et autorise le paiement de ce montant au promoteur;

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2017-05-96

9e. PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Considérant que madame Marie-Andrée Trudel, agente de développement touristique a produit un plan d'action détaillant les activités touristiques 2017-2018 à être réalisées;

Considérant que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve ledit plan d'action 2017-2018 en retranchant l'item « Se créer une image de marque distinctive ».

Adoptée.

10. APPUIS ET AUTRES

10a. MRC DU TÉMISCAMINGUE (P.L. 132 MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette correspondance, mais n'y donnent pas suite.

10b. MRC DE LOTBINIÈRE (GAZ DE SCHISTE – POSITION DE LA MRC)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette correspondance, mais n'y donnent pas suite.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-05-97

10c. MRC DE BEAUHARNOIS – SALABERRY (CAMPAGNE BON PIED, BON ŒIL)

Considérant que la MRC de Beauharnois-Salaberry, de concert avec ses municipalités, la Sûreté du Québec, le service de police de la ville de Châteauguay et la Société de l'assurance automobile du Québec travaillent, depuis 2016, à la tenue d'une campagne de sensibilisation régionale nommée « Bon pied, Bon œil »;

Considérant que l'objectif de cette campagne est de sensibiliser davantage les citoyens à l'importance d'agir et de se comporter de façon sécuritaire aux intersections et aux passages piétonniers, en plus d'éveiller la conscience collective à cette problématique sociale et de sécurité;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appui la MRC de Beauharnois-Salaberry dans ses démarches auprès au ministère de la Sécurité publique, de tenir une campagne de sensibilisation nationale de type « Bon pied, Bon œil » ayant pour objectif la promotion du respect des règles du Code de la sécurité routière et de l'importance du partage sécuritaire de la route entre ses différents usagers.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (subvention PIIRL);
- b. Société d'habitation du Québec (budget de 306 900 \$ pour le programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite);
- c. Économie, Science et Innovation (subvention de 10 990,03 4 pour la Communauté entrepreneuriale du 25 avril 2016 au 31 mars 2017);
- d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (subventions totalisant 155 904, 18 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles);
- e. Ministère de la Culture et des Communications (versements totalisant 41 000 \$ à redistribuer aux MRC participantes – Programme Aide aux initiatives de partenariat);
- f. FQM (adhésion à la FQM);
- g. Ministère de la Sécurité publique (accusé réception du rapport d'activités 2016);
- h. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Résolution 2017-05-74 de Saint-Prosper-de-Champlain en appui à la déclaration de compétence de la MRC en matière de gestion de logement social;
- b. Transport adapté et collectif des Chenaux (états financiers au 31-12-2016);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue le 21 mars 2016);
- d. Comité ZIP les deux rives (documentation relative à l'assemblée générale annuelle);

13. AUTRES SUJETS

2017-05-98

13a. RETRAITE DU SERGENT JEAN-PIERRE THIBAUT

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de féliciter Monsieur Jean-Pierre Thibault pour ses loyaux et appréciés services au sein de la Sûreté du Québec de la MRC des Chenaux depuis au-delà de 26 années et lui souhaitent une retraite bien méritée...

Adoptée.

2017-05-99

13b. OSE ENTREPRENDRE – FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DE LA MRC

Considérant que lors du 19^e gala régional du Défi OSEntreprendre, deux lauréats régionaux de la Municipalité régionale de comté des Chenaux se sont distingués dans le volet « création d'entreprises » en vue de l'étape ultime qu'est la finale nationale de ce concours;

Considérant que ce concours permet de souligner l'audace de celles et ceux qui ont osé entreprendre et de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales;

Il est en conséquence proposé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux félicite les entreprises LaManchure de Notre-Dame-du-Mont-Carmel dans la catégorie « Exploitation, transformation, production » et Pranasens Inc. de Sainte-Geneviève-de-Batiscan pour le prix « Réussite ».

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-05-100

14.a APPUI AU PROJET-PILOTE DE FORFAITISATION DE LA VALLÉE-DE-LA-BATISCAN

Considérant que madame Johanne Germain, présidente d'Héritage Vallée de la Batiscan, a présenté un projet-pilote de forfaitisation de la Vallée-de-la-Batiscan impliquant la MRC de Mékinac, l'Agglomération de La Tuque ainsi que la MRC de Portneuf;

Considérant que les membres du conseil sont d'avis que ce projet pourrait être admissible au nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie ledit projet dans l'éventualité où il serait présenté au Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-05-101

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures (20 h 00), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 JUIN 2017**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de juin deux mille dix-sept (21 juin 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général et Monsieur Patrick Baril, directeur général adjoint.

2017-06-102

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2017;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Renouvellement de la convention collective;
 - b. Embauche d'un chauffeur saisonnier;
 - c. Autorisations diverses – M. Patrick Baril;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Congrès 2017 de la FQM;
 - c. Évaluation foncière – sous-traitance;
 - d. RGMRM – Approbation du règlement d'emprunt 2017-05-31;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Résolution d'appui au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- d. Adoption du règlement 2107-101 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de mai 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants ;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
- 9. Développement du territoire (adoption de la planification stratégique de développement durable);
- 10. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprise(s);
- 11. Appuis demandés;
- 12. Correspondance déposée;
- 13. Pour votre information;
- 14. Autre(s) sujet(s);
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-06-103

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2017

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 17 mai 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-06-104

4a. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Considérant que depuis 1995, le personnel salarié de la MRC des Chenaux est représenté par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Section locale 3832;

Considérant que la convention collective est expirée depuis le 31 décembre 2015;

Considérant qu'aux fins de la négociation de renouvellement, messieurs Guy Simon et Michel Grosleau, accompagnés du directeur général monsieur Pierre St-Onge, ont été désignés pour représenter la MRC des Chenaux;

Considérant qu'à l'issue de nombreuses rencontres de négociation entre les parties, un projet de renouvellement, dont l'acceptation est recommandée par les représentants du conseil, est remis aux membres du conseil;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux accepte le contenu normatif et les clauses monétaires recommandées pour le renouvellement de la convention collective prenant effet le premier janvier 2016 et autorise le directeur général à effectuer les ajustements appropriés selon ce qui a été convenu le 19 juin 2017 lors de la dernière rencontre de la table de négociation.

Que le préfet et le directeur général soient et sont, par la présente, autorisés à signer les documents inhérents.

Adoptée.

2017-06-105

4b. EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR SAISONNIER

Considérant qu'un affichage interne de poste a été réalisé pour l'embauche d'un nouveau chauffeur de camion saisonnier suite au départ à la retraite de monsieur Guy Toupin et à son remplacement par monsieur André Brousseau;

Considérant qu'une seule candidature a été reçue dans les délais fixés, soit celle de monsieur Mathieu Doucet;

Considérant que monsieur Doucet rencontre les exigences normales du poste, étant à l'emploi de la MRC depuis le premier juillet 2012 comme chauffeur occasionnel;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Doucet;

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux engage monsieur Mathieu Doucet comme chauffeur saisonnier pour le service d'hygiène du milieu à compter du 26 juin 2017 aux conditions salariales en vigueur.

Adoptée.

2017-06-106

4c. AUTORISATIONS DIVERSES – M. PATRICK BARIL

Considérant que monsieur Patrick Baril a été embauché comme secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité régionale de comté des Chenaux à compter du 1^{er} juillet 2017 (2017-04-59);

Considérant qu'à ce titre, il sera appelé à agir pour et au nom de la MRC des Chenaux pour en assurer le bon fonctionnement;

Considérant les dispositions du Code municipal du Québec et de toutes autres lois ou règlements par lesquelles la signature du secrétaire-trésorier et directeur général est requise;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril à signer pour et au nom de ladite municipalité, tous les effets bancaires, documents légaux, ententes ou autres documents dont la signature est requise par les charges et les responsabilités qui lui incombent;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que monsieur Patrick Baril, à titre de secrétaire-trésorier et de directeur général soit et est, par la présente, désigné comme détenteur pour l'utilisation de la carte de crédit Visa Desjardins au nom de la MRC des Chenaux, pour une limite établie à 10 000 \$, en remplacement de monsieur Pierre St-Onge.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-06-107

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10322 à 10402 au 21 juin 2017, totalisant 561 797,22 \$.

Adoptée.

2017-06-108

5b. CONGRÈS 2017 DE LA FQM

« Au cœur de l'action »

Le directeur général informe les membres du conseil sur le congrès 2017 de la FQM qui a lieu les 28, 29 et 30 septembre à Québec sous le thème « Fiers de notre monde ».

D'abord les chambres sont réservées à l'Hôtel Hilton de Québec. Les informations à obtenir de chacune des municipalités sont en voie d'être complétées pour être transmises à la FQM et à l'hôtel.

Considérant la pertinence des ateliers et des forums prévus aux assises 2017 du congrès de la FQM;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, d'autoriser le directeur général à participer accompagné, au congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités. Il est également résolu que les frais de déplacement et de séjour de celui-ci soient payés par la MRC suivant la politique en vigueur.

Adoptée.

2017-06-109

5c. ÉVALUATION FONCIÈRE – SOUS-TRAITANCE

Considérant que la proposition reçue de la firme Servitech Inc. visant à réaliser des travaux pour la tenue à jour, suite aux dépôts de mars 2017 des rénovations cadastrales de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (100 %) et de Saint-Prosper-de-Champlain (55 %), se chiffre entre 11 000 \$ et 15 000 \$;

Considérant que ces travaux doivent être entrepris rapidement afin d'être terminés à la fin de l'été en cours;

Considérant que le personnel de notre service d'évaluation foncière n'est pas en mesure de réaliser ces travaux dans les délais requis;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

En conséquence, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte cette proposition.

Adoptée.

2017-06-110

5d. RGMRM – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-05-31

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement 2017-05-31 décrétant un emprunt de 785 000 \$ pour la fourniture et l'installation d'un système permettant la réduction de la matière organique, du zinc et des micro-organismes pathogènes présents dans le lixiviat du site d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement 2017-05-31 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant un emprunt de 785 000 \$;

Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-06-111

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-372 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme et leur règlement de zonage;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2017-372 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Portneuf (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé);
- ii. MRC de Bécancour (règlement no 377 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à l'extension du périmètre urbain de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;
- iii. Ville de Trois-Rivières (règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170));

2017-06-112

6c. RÉSOLUTION D'APPUI AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour le remplacement de la structure P-01573 située sur la route 352 à Saint-Maurice ;

Considérant que ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice;

Considérant que ce projet n'apporte aucune contrainte significative sur les activités agricoles de ce secteur;

Considérant que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux normes du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et à l'aliénation d'une partie des lots 3 994 919, 3 995,184.

Adoptée.

2017-06-113

6d. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-101 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, lors de son assemblée du conseil du 15 mars 2017, le projet de règlement 2017-101;

Considérant que la MRC a tenu une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement;

Considérant que l'avis du ministre concernant ce projet de règlement nous indique qu'il y a lieu d'apporter des précisions relativement à la délimitation des zones à risques de glissement de terrain;

Considérant que ces informations ont été transmises aux représentants du ministère de la Sécurité publique et à celui des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant qu'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été présenté lors de l'assemblée du conseil du 15 mars 2017;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le règlement 2017-101 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de convertir une partie d'une zone de réserve en zone d'aménagement prioritaire dans la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues que la régie procède actuellement à une étude de scénarios pour le compostage des matières putrescibles. Les résultats de cette analyse devraient permettre de connaître l'impact économique et technique de l'implantation de ce futur service.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MAI 2017

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel résume le rapport d'activités du mois de mai, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, mentionne que le comité a fait un suivi de la planification stratégique de développement durable. Monsieur Veillette fait également un retour sur le projet d'achat local afin de s'assurer d'une bonne coordination avec les partenaires du milieu. Quant à la communauté entrepreneuriale des Chenaux, il sera important de poursuivre nos efforts de communication afin de rejoindre l'ensemble des intervenants susceptibles de participer aux activités. Enfin, le comité suggère qu'une rencontre avec les représentants de la Commission scolaire Chemin-du-Roy ait lieu rapidement, notamment pour discuter des enjeux au niveau des écoles primaires.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Guy Simon précise qu'il n'y a pas d'autre point à apporter puisque les négociations du renouvellement de la convention collective ont été conclues lors de la dernière rencontre, en date du 19 juin dernier.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-06-114

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que deux projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la recommandation de ce comité; il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Les ouvrières, coopérative jeunesse de services	Activités de promotions	200 \$
AQDR des Chenaux	Activités favorisant le sentiment d'appartenance	1000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-06-115

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Sainte-Geneviève-de-Batiscan (2016-2017 et 2017-2018)	Aménagement d'un ascenseur	53 124 \$	24 130 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

70 % à la signature du protocole requis pour la portion 2016-2017 et 70 % de la portion 2017-2018 lorsque l'enveloppe du FDT sera reçue pour cette période;

30 % suite à la réception d'un rapport final.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-06-116

9. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Considérant qu'à l'automne 2014, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a amorcé une nouvelle planification stratégique pour les prochaines années;

Considérant que ce conseil a opté pour que la démarche visant ce nouvel outil de planification intègre la notion du développement durable (DD);

Considérant qu'un projet de Planification stratégique de développement durable (PSDD) a été remis aux membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Considérant que la démarche pour la réalisation de cet important projet a nécessité plusieurs consultations auprès des partenaires du milieu, notamment les municipalités du territoire;

Considérant que le 29 mai dernier avait lieu à Saint-Narcisse, une assemblée réunissant au-delà de 80 personnes, invitées à définir les éléments très prioritaires de la PSDD;

Considérant que la personne chargée de la réalisation de ce projet, monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, a déposé aux membres dudit conseil, un document de 70 pages intitulé « Plan stratégique de développement durable »;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le Plan stratégique de développement durable tel que contenu dans ledit document pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Que le conseil remercie toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce document, en particulier monsieur Yvan Magny.

Adoptée.

2017-06-117

10a. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Considérant qu'il y aura au cours des prochains jours, le dépôt d'au moins trois demandes de financement dans le cadre du Fonds local d'investissement;

Considérant que ces demandes ont été portées à la connaissance des membres du conseil le 14 juin dernier, lors d'une réunion préparatoire;

Considérant que la prochaine réunion du conseil n'aura lieu qu'en août 2017;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à signer les protocoles d'ententes avec les entrepreneurs advenant :

1. Que le comité d'investissement, après analyse desdites demandes, formule une recommandation favorable;
2. Que les conditions habituelles soient rencontrées pour chacun des dossiers.

Adoptée.

11. APPUI DEMANDÉS

2017-06-118

11a. FQM – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 50 % DES MUNICIPALITÉS DANS LES PROJETS D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DESTINÉS À L'EXPORTATION;

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale l'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

Considérant que le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales;

Considérant que la *Politique énergétique 2030, l'énergie des Québécois, source de croissance*, souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation;

Considérant que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation;

Considérant que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser;

Considérant que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État n'encadre pas une éventuelle participation communautaire;

Considérant que la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices fort importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations;

Considérant que les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/O 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement, en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que cette demande de modification au programme d'attribution des terres du domaine de l'État se fasse dans les meilleurs délais;

Que copie de la présente soit transmise aux députés régionaux de la Mauricie ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée.

2017-06-119

11b. FQM – POSITION DE LA FQM SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST;

Considérant que la Fédération québécoise des Municipalités a fait part de sa position concernant le projet d'oléoduc Énergie Est, par une résolution (CA-2017-06-01/16) adoptée par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités lors de la séance du 1^{er} et 2 juin 2017;

Considérant que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines, publié à l'automne 2015, a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

Considérant que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie, en vue d'une modernisation, a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

Considérant que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

Considérant que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

Considérant que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

Considérant que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

Considérant que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

Considérant que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

Considérant que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle, notamment le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

Considérant l'appui demandé par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des Municipalités, il est proposé par monsieur Guy Simon maire de Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la position du conseil d'administration de la Fédération québécoise des Municipalités de s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;
- De s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;
- D'exiger la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

Adoptée.

2017-06-120

11c. MRC DU HAUT-RICHELIEU (ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – CONTESTATION);

Considérant la demande d'appui de la MRC du Haut-Richelieu concernant le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Considérant que le 24 mai 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricoles, de même que la gestion durable de la forêt et de la faune;

Considérant que via ces nouvelles OGAT, le gouvernement adopte une approche extrêmement centralisatrice en matière d'aménagement du territoire, laquelle engendrera inévitablement une grande perte d'autonomie non seulement pour les MRC qui ne disposeront plus de marge de manœuvre dans leurs choix d'aménagement, mais également pour les municipalités qui devront se soumettre à la vision régionale (lire gouvernementale) sur des sujets relevant traditionnellement de la gestion locale;

Considérant que le MAMOT a enclenché un processus de consultation des acteurs du milieu visant à recueillir leurs commentaires sur les documents déposés;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que l'analyse de ces documents suscite des craintes et des interrogations quant à leur contenu méritant d'être soulignées et transmises au gouvernement;

Considérant l'appui demandé par la MRC du Haut-Richelieu, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appui les démarches de la MRC du Haut-Richelieu auprès du gouvernement afin d'exprimer son désaccord vis-à-vis les modalités de renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Société d'habitation du Québec (enveloppe de 105 000 \$ pour le programme RénoRégion);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (avis du ministre sur le projet d'amendement révisé n° 2017-101);
- c. Ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation (Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les aînés 2010-2015);
- d. Sportsquébec (sollicitation urgente d'un milieu hôte);

2017-06-121

12e. SOUPER DE VILLE DE LA TUQUE – ÉDITION 2017 (INVITATIONS AU PRÉFET, AU PRÉFET SUPPLÉANT ET AU DG):

Considérant l'invitation annuelle au souper de la Ville de La Tuque reçue le 31 mai 2017 dans le cadre de la table des préfets de la Mauricie;

Considérant la suggestion de la Ville de La Tuque de contribuer volontairement à la hauteur de 25 \$ par participant, lequel montant sera remis à l'organisation philanthropique au Gâteau latuquois;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et monsieur Luc Dostaler à participer à l'édition 2017 du souper de la Ville de La Tuque dans le cadre de la table des préfets de la Mauricie.

Adoptée.

13. POUR VOTRE INFORMATION

- a. TGV-NET – rapport 2016-2017 (document disponible sur demande);
- b. Relais pour la vie (remerciements);
- c. MRC Vaudreuil-Soulanges – document concernant Énergie Est;
- d. Municipalité de Batiscan (rés. 2017-04-126) amendement du Code municipal concernant la participation aux séances extraordinaires par voie électronique);
- e. Lettre du premier Ministre à madame Céline Deraspe.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. AUTRES SUJETS

2017-06-122

14a. REMERCIEMENTS À M. CARL BÉLANGER

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de la MRC des Chenaux de remercier monsieur Carl Bélanger, directeur régional du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour son appui à la MRC des Chenaux et aux municipalités de son territoire au cours de son mandat et lui souhaitent bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée.

2017-06-123

14b. CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS NON SALARIÉS ET DES CADRES

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux a accepté les conditions de travail pour son personnel syndiqué s'appliquant du premier janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Considérant que suivant la Loi, le traitement des employés, autres que les salariés au sens du Code du travail, relève du conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accorde à messieurs Yvan Magny, Jean Breton, Mathieu Ouellette et Pierre St-Onge une augmentation salariale équivalente à 2.5 % pour l'année 2016 ainsi que pour l'année 2017;

Il est de plus résolu que le conseil autorise le directeur général à effectuer les ajustements requis.

Adoptée.

14c. RENCONTRE AVEC LES DIRIGEANTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Après discussion, il a été convenu qu'une rencontre sera à prévoir avec les dirigeants de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et la Commission scolaire de l'Énergie.

2017-06-124

14d. FÉLICITATIONS À M. JEAN-PIERRE BORDELEAU

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de féliciter Monsieur Jean-Pierre Bordeleau pour ses loyaux et appréciés services au sein de la Commission scolaire Chemin-du-Roy, notamment comme directeur général de l'école secondaire Le Tremplin, depuis au-delà de 31 années et lui souhaitent une retraite bien méritée.

Adoptée.

2017-06-125

14e. REMERCIEMENTS À M. PIERRE ST-ONGE

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de remercier Monsieur Pierre St-Onge pour ses loyaux et appréciés services comme directeur général de la MRC des Chenaux depuis plus de 23 ans. Les membres du conseil tiennent à souligner la conscience professionnelle dont a toujours fait part monsieur St-Onge envers les élus, les employés et les membres de la communauté de la MRC des Chenaux.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Après plusieurs projets menés à bon port, notamment la construction de l'édifice qui abrite actuellement les bureaux de la MRC des Chenaux, les membres du conseil saluent la stabilité et la rigueur qu'a inculqué monsieur St-Onge à l'organisation et lui souhaite une retraite bien méritée.

Adoptée.

14f. RENCONTRE AVEC LES DIRIGEANTS DU PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Après discussion, il a été convenu qu'une rencontre sera à prévoir avec les dirigeants du parc de la Rivière Batiscan afin de discuter du renouvellement de l'entente.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil.

2017-06-126

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures (19 h 58), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
16 AOÛT 2017**

MERCREDI, le seizième jour du mois d'août deux mille dix-sept (16 août 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Madame Henriette Desbiens-Rivard, représentante de Batiscan;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2017-08-127

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Henriette Desbiens-Rivard, représentante de Batiscan, appuyée par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Diagnostic organisationnel;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Transport collectif – Demande au ministère des Transports;
 - c. Règlement 2017-104 en matière de gestion du logement social;
 - d. Gestion du logement social (requête pour délivrer les lettres patentes constituant l'Office régional d'habitation des Chenaux);
 - e. Requête au lieutenant-gouverneur du Québec pour la constitution de l'Office régional d'habitation des Chenaux;
 - f. Objets promotionnels;
 - g. Octroi du contrat pour l'entretien ménager;
 - h. Renouvellement de l'entente avec le Parc de la Rivière Batiscan;
 - i. Protocole d'entente : Transport collectif et adapté des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Règlement 2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'inclure dans la zone d'aménagement prioritaire, les espaces vacants de deux zones de réserve dans le périmètre urbain de la municipalité de Batiscan;
 - d. Projet de règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone industrielle et d'y autoriser certains usages semi-industriels dans la municipalité de Notre-Dame-de-Mont-Carmel;
 - e. Demande d'appui du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et à l'aliénation d'une partie de certains lots dans la municipalité de Saint-Narcisse;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de juin et juillet 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Service de développement économique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants ;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Adoption du rapport 2014-2015 du Pacte rural;
9. Appuis demandés;
10. Correspondance déposée;
11. Pour votre information;
12. Autre(s) sujet(s);
13. Période de questions;
14. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-08-128

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2017

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 21 juin 2017.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

4a. DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

Monsieur Patrick Baril, directeur général, informe les maires qu'une démarche a été entreprise afin de rencontrer individuellement chaque employé. À la suite de cette démarche, un diagnostic de l'organisation sera présenté incluant des recommandations. Monsieur Baril mentionne également qu'un accompagnement du service en ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités serait de mise et que ceux-ci seront contactés afin de connaître les modalités possibles.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-08-129

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10422 à 10510 au 10 août 2017, totalisant 723 646,19 \$.

Adoptée.

2017-08-130

5b. TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux (MRC) offre les services de transport collectif régional depuis octobre 2011 et qu'elle appuie financièrement *Transport adapté et collectif des Chenaux*;

Considérant qu'en 2017, au-delà de 20 000 déplacements seront effectués par ce service;

Considérant que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2017 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et peut atteindre 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 20 000 et 49 999 déplacements;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que ces surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que pour les services de transport, la MRC des Chenaux prévoit contribuer en 2017 pour une somme de 40 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 60 000 \$ en 2017;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2017;

Considérant que la contribution financière estimée du MTMDET pour 2017 pourrait être de 200 000 \$;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux s'engage à effectuer 20 000 déplacements au cours de l'année 2017;

Il est de plus résolu que la MRC demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui octroyer une contribution financière pour 2017 de 200 000 \$.

Adoptée.

2017-08-131

5c. RÈGLEMENT 2017-104 PAR LEQUEL LA MRC DES CHENAUX DÉCLARE SA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU LOGEMENT SOCIAL

Attendu que le 19 avril 2017, par la résolution numéro 2017-04-64, la municipalité régionale de comté des Chenaux a annoncé son intention de déclarer sa compétence en matière de gestion du logement social et que copie de cette résolution a été transmise par envoi recommandé aux municipalités du territoire;

Attendu que, suivant l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité régionale de comté peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien, relativement à la gestion du logement social;

Attendu qu'un avis de motion pour la présentation de ce règlement a régulièrement également été donné lors de la séance ordinaire du 19 avril 2017;

À ces causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

Article 1

À l'entrée en vigueur du présent règlement, la municipalité régionale de comté des Chenaux déclare qu'elle possède la compétence requise pour la gestion du logement social sur l'ensemble de son territoire.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Fait et adopté dans la municipalité régionale de comté des Chenaux ce 16^e jour d'août deux mille dix-sept.

Patrick Baril
Directeur général

Gérard Bruneau
Préfet

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-08-132

5d. GESTION DU LOGEMENT SOCIAL (REQUÊTE POUR DÉLIVRER LES LETTRES PATENTES CONSTITUANT L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX)

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a, par le règlement numéro 2017-104, adopté en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), déclaré sa compétence dans le domaine de la gestion du logement social à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a succédé aux droits et obligations des municipalités locales à l'égard des offices municipaux d'habitation de Sainte-Genève de Batiscan, de Champlain, de Saint-Maurice, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de Saint-Narcisse et de Batiscan, situés sur son territoire et qu'il y a lieu de les regrouper et de les remplacer par un office régional d'habitation conformément à la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) ;

Considérant qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête doit être présentée au lieutenant-gouverneur du Québec par une municipalité régionale de comté pour la délivrance de lettres patentes constituant un office régional d'habitation;

Considérant qu'il y a lieu de demander au lieutenant-gouverneur du Québec de délivrer des lettres patentes constituant l'Office régional d'habitation des Chenaux et de lui soumettre la requête ;

Considérant que la Société d'habitation du Québec est favorable au projet;

En conséquence, il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité :

De soumettre au lieutenant-gouverneur du Québec la requête lui demandant de délivrer les lettres patentes constituant l'Office régional d'habitation des Chenaux ;

D'autoriser monsieur Patrick Baril à signer et à présenter, au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, la requête et tout autre document à cette fin.

Adoptée.

2017-08-133

5e. REQUÊTE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LA CONSTITUTION DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX, personne morale légalement constituée, ayant son siège dans les limites de son territoire, soit au 630, rue Principale Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

Requérante

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**REQUÊTE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC
POUR LA CONSTITUTION D'UN OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION
(Art. 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8))**

AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC, LA REQUÉRANTE EXPOSE QUE :

1. La requérante désire obtenir, sous le grand sceau du Québec, des lettres patentes suivant l'article 57 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* constituant en association ayant la personnalité morale, aux fins d'offrir principalement des logements d'habitation aux personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique sous le nom de :

« OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX »

(ci-après : « Office »)

2. La requérante a, par le règlement numéro 2017-104, adopté en vertu de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1), déclaré sa compétence dans le domaine de la gestion du logement social à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;
3. La requérante demande que l'Office succède, à compter de la date de délivrance de ces lettres patentes aux offices municipaux d'habitation existants de Batiscan, de Champlain, de La Pérade, de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, de Saint-Stanislas, de Saint-Maurice, de Saint-Narcisse et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel lesquels sont éteints;
4. La requérante demande que le siège de l'Office soit situé dans les limites de la municipalité régionale de comté des Chenaux dans le district judiciaire de Trois-Rivières;
5. La requérante demande que l'Office ait les pouvoirs, droits et privilèges que lui accorde la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*; en outre, les administrateurs pourront à l'occasion :
 - a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de l'Office;
 - b) émettre des obligations et autres valeurs de l'Office et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
 - c) malgré les dispositions du *Code civil du Québec*, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens, meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la *Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales* (chapitre P-16);
 - d) déléguer les pouvoirs susmentionnés à un ou plusieurs administrateurs ou membres de la direction de l'Office;
 - e) prendre tout règlement jugé nécessaire ou utile concernant la régie interne de l'Office.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. La requérante demande que l'Office soit composé provisoirement de neuf (9) administrateurs, qui seront :

NOM	OCCUPATION	ADRESSE
Yvan Caron	Retraité	201, De La Station, Batiscan, G0X 1A0
Michel Giguère	Retraité	4640, De Carufel, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, G0X 3J0
Lise Déry	Ass. tech. en pharmacie	40, St-Gérard, St-Stanislas, G0X 3E0
Mireille Paquin	Retraîtée	17 rang, Des Chutes Nord, St-Narcisse, G0X 2Y0
Jeanne-D'Arc Trudel	Retraîtée (locataire)	250, Louis app. 106, St-Narcisse, G0X 2Y0
Germaine Leboeuf	Retraîtée	350 rang, du Rapide nord, Sainte-Anne-de-la-Pérade, G0X 2J0
Jocelyne Pouliot	Retraîtée (locataire)	1544, rue Thomas-Caron, Saint-Maurice, G0X 2J0
Raymond Beaudry	Retraité	1170, Notre-Dame, Champlain, G0X 1C0
Laurier Mongrain	Retraité	205, Pointe Trudel, Sainte-Geneviève, G0X 2R0

Ces administrateurs seront en fonction à compter de la date de la constitution de l'Office jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés.

7. La requérante demande que l'Office ait les règles suivantes pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses administrateurs :
- a) son conseil d'administration sera composé de neuf (9) administrateurs et constitué comme suit :
 - cinq (5) administrateurs nommés par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux;
 - deux (2) administrateurs nommés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, après consultation, parmi les groupes socioéconomiques les plus représentatifs du territoire du nouvel office;
 - deux (2) administrateurs élus parmi l'ensemble des locataires du nouvel office au cours d'une assemblée de locataires tenue à cette fin selon les modalités déterminées par ces derniers ou au cours d'une assemblée de locataires convoquée par la direction générale ou la gérance du nouvel office;
 - b) les administrateurs éliront parmi eux des personnes à la présidence, à la vice-présidence, au secrétariat et à toute autre fonction, le cas échéant;
 - c) le mandat des administrateurs sera de trois (3) années;
 - d) malgré l'expiration de leur mandat, les administrateurs demeureront en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- e) toute vacance survenant durant le mandat d'un administrateur sera comblée, pour la durée non écoulée de ce mandat, en respectant la répartition prévue au présent article;
 - f) outre la première assemblée, une assemblée du conseil d'administration sera régulièrement tenue sous condition qu'elle soit précédée d'une convocation de tous ses administrateurs et qu'une majorité d'entre eux y assistent.
8. La requérante demande que la date d'entrée en vigueur de la constitution de l'Office soit le 1^{er} janvier 2018.
9. La requérante déclare être dûment autorisée pour déposer la présente requête, conformément à la résolution no 2017-08-132, datée du 16 août 2017 et jointe en annexe.
10. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

EN CONSÉQUENCE, la requérante demande au lieutenant-gouverneur la délivrance de lettres patentes constituant l'Office régional d'habitation des Chenaux.

SIGNÉ À Saint-Luc-de-Vincennes, ce 16^e jour d'août de l'an deux mille dix-sept.

Patrick Baril
Directeur général

Gérard Bruneau
Préfet

Adoptée.

5f. OBJETS PROMOTIONNELS

Les membres du conseil ont discuté de la possibilité de promouvoir la MRC des Chenaux, par le biais d'objets promotionnels. Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, demande au directeur général d'obtenir des soumissions pour la prochaine réunion du conseil.

2017-08-134

5g. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER

Considérant que le contrat pour la conciergerie de notre centre administratif arrive à terme le 31 août 2017 et qu'un appel de proposition a été demandé à cinq entreprises de la région;

Considérant que le 14 août 2017, une soumission a été ouverte en public et que la plus basse a été présentée par madame Patricia Cossette de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie le contrat pour la conciergerie de son centre administratif à madame Patricia Cossette, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, mais seulement pour une période d'un an. Le contrat débutera le 1^{er} septembre 2017 et prendra fin le 31 août 2018.

périodes	prix avant taxes
année 2017-2018	18 500\$
année 2018-2019	18 500\$
année 2019-2020	18 500\$
Total	55 500\$

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir.

Adoptée.

2017-08-135

5h. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Considérant que l'entente de cinq années avec la corporation du Parc de la rivière Batiscan prendra fin le 31 décembre 2017 et que l'approbation de son renouvellement est présentée au conseil;

Considérant le dépôt du bilan 2016, des états financiers annuels et du plan d'action 2017 de la corporation du Parc de la rivière Batiscan;

Considérant que chacune des municipalités du territoire de la MRC des Chenaux a pu se positionner quant à sa participation financière à l'entente;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux renouvelle l'entente avec la corporation du Parc de la rivière Batiscan suivant les mêmes termes que l'entente précédente, mais ce renouvellement est conditionnel à ce que toutes les municipalités réitèrent leur intérêt à la renouveler.

Il est également résolu, par la présente, d'autoriser monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux, de signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2017-08-136

5i. PROTOCOLE D'ENTENTE : TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DES CHENAUX

Considérant que le 25 octobre 2011, par le règlement numéro 2011-75, la MRC des Chenaux a déclaré sa compétence en matière de transport collectif des personnes sur l'ensemble de son territoire;

Considérant que le 17 août 2011, par la résolution numéro 2011-08-146, la MRC des Chenaux a désigné le Transport adapté et collectif des Chenaux comme organisme responsable de l'organisation, de la gestion et de la planification du transport collectif des personnes sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'il est de mise de clarifier les rôles et responsabilités de la MRC des Chenaux et du Transport adapté et collectif des Chenaux pour le service du transport collectif sur le territoire de la MRC et pour celui défini par le service interterritorial;

Considérant le projet de protocole d'entente déposé au conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte le projet de protocole d'entente entre la MRC des Chenaux et le Transport adapté et collectif des Chenaux;

Il est également résolu, par la présente, d'autoriser monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux, de signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-08-137

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-02-527 ET DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 2017-03-528 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2017-02-527 et le règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-03-528 de la municipalité de Saint-Narcisse.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Maskinongé (règlement no 252-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter des précisions à certains articles et afin de mettre à jour la cartographie suivant la rénovation cadastrale);
- ii. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement no 377 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé);
- iii. MRC de Bécancour (règlement no 381 modifiant le règlement no 289 en regard des dispositions relatives à l'implantation de systèmes de traitement étanches des eaux usées et à la construction de réseau d'aqueduc);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- iv. MRC de Bécancour (règlement no 378 modifiant le règlement no 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour, relativement à l'extension du périmètre urbain de la municipalité de Fortierville);
- v. Ville de Trois-Rivières (règlement no 49/2017 modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir une affectation du territoire urbain à même une partie d'une affectation du territoire industrielle différée et de remplacer le tableau des superficies disponibles à des fins industrielles);
- vi. Ville de Trois-Rivières (règlement no 48/2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de revoir la priorisation des espaces à développer à des fins résidentielles dans trois grands ensembles de terrains vacants du périmètre d'urbanisation central);
- vii. MRC de Bécancour (règlement no 383 modifiant le règlement no.289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour, en regard au périmètre d'urbanisation du secteur Bécancour de la ville de Bécancour et la résolution 2017-07-163);
- viii. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le règlement no 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin de bonifier la définition d'immeuble protégé pour le Parc régional de la rivière Gentilly);
- ix. Ville de Shawinigan (projet de règlement no. SH-575 modifiant le règlement 1209-A Plan d'urbanisme de l'ex-ville de Grand-Mère dans le but de créer une aire d'affectation commerciale à même une partie d'une affectation industrielle dans le cadre de la reconversion du site de l'ancienne Abitibi-Consol afin d'y autoriser des usages commerciaux et récréotouristiques);
- x. MRC de Portneuf (règlement no 377 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé).

2017-08-138

6c. RÈGLEMENT 2017-103 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'INCLURE DANS LA ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE, LES ESPACES VACANTS DE DEUX ZONES DE RÉSERVE DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, lors de son assemblée du conseil du 17 mai 2017, un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'inclure dans la zone d'aménagement prioritaire, les espaces vacants de deux zones de réserve dans le périmètre urbain de la municipalité de Batiscan;

Considérant que la MRC a tenu le 21 juin 2017, une assemblée publique de consultation portant sur ce projet règlement;

Considérant que l'avis du ministre concernant ce projet règlement nous indique que celui-ci respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été présenté lors de l'assemblée du conseil du 17 mai 2017;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le règlement 2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

RÈGLEMENT 2017-103

Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87, 2015-94, 2016-97 et 2017-101.

Article 2

L'alinéa suivant est ajouté après le 3^e alinéa de la sous-section « Batiscan » faisant partie de la section « Les périmètres d'urbanisation » :

En 2017, ce schéma d'aménagement et de développement est modifié afin de répondre à la croissance résidentielle dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Batiscan. La modification consiste à inclure dans des zones d'aménagement prioritaire, les espaces vacants de deux zones de réserve situées sur les lots 4 505 285 et 4 503 150.

Article 3

La carte « 9.1 Périmètre urbain Batiscan » est remplacée par la suivante :

carte « Périmètre urbain Batiscan 2017-103 ».

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

/PATRICK BARIL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

/GÉRARD BRUNEAU/
PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-08-139

6d. PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE ET D'Y AUTORISER CERTAINS USAGES SEMI-INDUSTRIELS DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté un projet de règlement modifiant son règlement de zonage afin de créer la zone industrielle 120-I et d'y autoriser certains usages semi-industriels;

Considérant que ce projet de règlement vise à appuyer une demande d'autorisation faite par un promoteur auprès de la Commission de protection du territoire agricole;

Considérant que dans le schéma d'aménagement et de développement révisé actuellement en vigueur, les usages semi-industriels sont interdits dans les affectations agroforestières;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, d'informer la Commission de la protection du territoire agricole que la MRC des Chenaux entend modifier son schéma d'aménagement et de développement afin d'autoriser les usages semi-industriels dans l'affectation agroforestière de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sous réserve d'une décision positive de la Commission à cet égard.

Adoptée.

2017-08-140

6e. DEMANDE D'APPUI DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS RELATIVEMENT À L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES ET À L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DE CERTAINS LOTS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour le remplacement de la structure P-01585 située dans le rang Saint-Félix à Saint-Narcisse;

Considérant que ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse;

Considérant que ce projet n'apporte aucune contrainte significative sur les activités agricoles de ce secteur;

Considérant que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux normes du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agriciles et à l'aliénation d'une partie des lots 5 189 564, 5 190, 967 et 5 190 554 dans la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-08-141

6f. REPRISE DES ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Considérant que les dossiers portant sur les usages et les activités en zone agricole nécessitent une collaboration accrue entre la MRC des Chenaux et l'UPA de la Mauricie;

Considérant que cette collaboration peut s'exercer via des discussions entre les membres du comité consultatif agricole;

Considérant que l'UPA de la Mauricie a transmis à la MRC le nom des producteurs agricoles aptes à siéger au comité consultatif agricole;

Considérant que le Plan de développement de la zone agricole adopté par la MRC contient une intervention à l'effet de mettre à contribution le comité consultatif agricole, et ce, afin d'analyser les dossiers de projets agricoles, d'émettre des avis à la CPTAQ et de débattre de toute question relative au développement de la zone agricole;

En conséquence, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan :

De confirmer la reprise des activités du comité consultatif agricole et de nommer les producteurs agricoles suivants comme membres de ce comité : monsieur René Perreault, monsieur Stéphane Allaire et madame Hélène Champagne. Les représentants de la MRC des Chenaux à ce comité sont : monsieur Gérard Bruneau, préfet, madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues que l'ouverture de nouvelles cellules est maintenant complétée au site d'enfouissement de Saint-Étienne. L'ouverture de ces nouvelles cellules assure l'avenir du site pour plusieurs années et permet d'assurer une stabilité à la RGMRM.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORTS DE JUIN ET JUILLET 2017

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour les mois de juin et juillet, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, informe les maires que la prochaine rencontre du comité de développement du territoire aura lieu le 29 août prochain.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, mentionne que le jour même du conseil des maires, les partis ont signé la convention collective.

7e. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente aux maires le rapport d'activités mensuel du service de développement économique, préparé par monsieur Jean Breton, coordonnateur du service de développement économique.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-08-142

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que deux projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Batiscan	Super Challenge de pêche Écotone	1000 \$
Table de concertation abus des aînés de la Mauricie inc.	Journée Internationale des Personnes Aînées	300 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-08-143

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Narcisse	Amélioration du chauffage à l'ancienne école Notre-Dame et achat d'un système de son pour les loisirs	20 000 \$	13 652 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70 % à la signature du protocole requis;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-08-144

8c. ADOPTION DU RAPPORT 2014-2015 DU PACTE RURAL

Considérant que le Pacte rural 2014-2015 a pris effet le 1^{er} avril 2014 et s'est terminé le 31 mars 2017, tel qu'il est stipulé à l'article 38 de la section 5 (Mesures transitoires) de l'entente relative au Fonds de développement des territoires dont le contenu a été approuvé par le conseil de la MRC des Chenaux le 20 juillet 2015;

Considérant que l'article 40 de la même entente précise que la MRC des Chenaux produira et remettra au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport final du Pacte rural 2014-2015 le 30 juin 2017;

Considérant le rapport final déposé par monsieur Lionel Arseneault, agent de développement du territoire, et qui correspond aux informations sur les projets compilés dans le portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le rapport final du Pacte rural 2014-2015.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. **APPUIS DEMANDÉS**

9a. **MRC DE MATAWINIE (LIGNES DIRECTRICES DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES – VENTE DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT - DÉCISION)**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de la MRC de Matawanie, mais n'y donnent pas suite.

2017-08-145

9b. **MRC DU DOMAINE-DU-ROY (REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LES DÉPENSES D'ENTRETIEN D'HIVER)**

Considérant que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adressé, par sa résolution no 2017-181, une demande au gouvernement du Québec relativement à la reddition de compte du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les dépenses d'entretien d'hiver et qui se lit comme suit :

Attendu que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

Attendu que le volet municipal du Programme d'aide à l'entretien (PAERRL) vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 par le versement de contributions financières aux municipalités;

Attendu que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

Attendu que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont la sécurité, la chaussée, le drainage et les abords de route ainsi que les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) et l'achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.);

Attendu que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveaux 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

Attendu que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

Attendu que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par conséquent, il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC du Domaine-du-Roy dans leurs démarches auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec afin qu'ils revoient leur décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Que copie de la présente soit transmise à la MRC du Domaine-du-Roy, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

2017-08-146

9c. VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (APPUI AU PROJET DE TRAIN À GRANDE FRÉQUENCE (TGF) DE VIA RAIL)

Considérant que Via Rail a déposé un projet de Train à Grande Fréquence (TGF) auprès du Gouvernement du Canada pour le corridor Windsor-Québec, le plus achalandé au Canada;

Considérant que ce projet vise à améliorer la qualité des services de transport ferroviaire de passagers, sa fréquence ainsi que sa fiabilité et qu'il aura un effet direct sur la rentabilité de la société Via Rail en attirant plus de clients tout en stimulant la croissance économique;

Considérant que le projet de Via Rail permet de créer plus d'options pour les connexions avec d'autres modes de transports comme les trains légers et chemins de fer d'intérêts locaux;

Considérant que le projet de Via Rail permet l'accès aux centres des villes du réseau ferroviaire, ce qui maximise sa pertinence, son efficacité et sa fréquentation;

Considérant que le projet de Via Rail augmente les connexions avec les plus petites collectivités et accroît le transport collectif interurbain en plus d'accroître les services sur les lignes utilisées actuellement;

Considérant que ce projet nécessite une contribution financière importante de la part du gouvernement du Canada, mais également des investissements du secteur privé;

Considérant que le tracé du projet au Québec, entre les villes de Montréal et de Québec, fait consensus pour la rive nord du Saint-Laurent avec un arrêt à Trois-Rivières tout en assurant un repositionnement du transport ferroviaire de passagers sur la rive sud du Saint-Laurent faisant de Drummondville un « hub » qui permettra de développer davantage le transport interurbain sur la rive sud du Saint-Laurent;

Considérant que ce projet permet l'augmentation des services voyageurs interurbains, ce qui entraînera une diminution marquée des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, soutenant ainsi concrètement les orientations et objectifs environnementaux du gouvernement du Canada suite à la signature du Protocole de Paris;

Considérant que le projet de Via Rail correspond aux priorités du gouvernement du Canada au niveau des infrastructures des réseaux de transport collectif;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant l'appui demandé par la ville de Trois-Rivières, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la ville de Trois-Rivières dans ses démarches visant à appuyer le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail, dans sa demande au Gouvernement du Québec d'inscrire le projet de Train à Grande Fréquence de Via Rail sur la liste des projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec, au même titre que le projet de Réseau Électrique de Montréal (REM) et dans sa demande aux gouvernements du Canada et du Québec de s'assurer que les projets de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail et du Réseau Électrique Métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) soient arimés de façon à permettre à l'utilisateur d'avoir un accès direct et rapide à la Gare Centrale de Montréal et aux principaux pôles de Montréal.

Que copie de la présente soit transmise à la Ville de Trois-Rivières.

Adoptée.

10. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé de réception concernant l'adoption du projet de règlement numéro 2017-103);
- b. Ministère de la Culture et des Communications (renouvellement des ententes de développement culturel);
- c. Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française (désignation du fleuve Saint-Laurent comme lieu historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel);
- d. Fédération de l'UPA de la Mauricie (résolution concernant le projet d'oléoduc Énergie Est);
- e. Fédération de l'UPA de la Mauricie (projet de loi 122);
- f. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (projet de décret);
- g. Ministère de la Culture et des Communications (confirmation de contribution financière pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020);
- h. Bureau du commandant région Mauricie-Lanaudière (nomination du commandant Charles Renaud);
- i. Assemblée nationale (amendement au projet de loi 122 – jeu libre dans la rue);
- j. Syndicat de l'UPA des Chenaux (reprise des activités du Comité Consultatif Agricole de la MRC des Chenaux);
- k. Programme Rénorégion.

11. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain et représentant de la Mauricie à la Fédération québécoise des municipalités, informe les maires qu'une proposition au niveau de l'assurance collective sera déposée sous peu.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- b. Monsieur Patrick Baril, directeur général, informe les maires qu'une vérification du service internet de la MRC des Chenaux et des municipalités devra être effectuée, suite à des problèmes survenus dans quelques municipalités pendant la période estivale.

12. AUTRE SUJET

Il n'est question d'aucun autre sujet lors de cette séance.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil.

2017-08-147

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures seize minutes (19 h 16), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Henriette Desbiens-Rivard, représentante de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
20 SEPTEMBRE 2017**

MERCREDI, le vingtième jour du mois de septembre deux mille dix-sept (20 septembre 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général, monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire ainsi qu'une douzaine de personnes dans l'assemblée.

2017-09-148

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2017;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Diagnostic organisationnel;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Rapport budgétaire comparé et état de la situation au 14 septembre 2017;
 - c. Soumission assurance collective FQM;
 - d. Date Lac-à-l'épaule;
 - e. Demande de contribution Fondation québécoise du Cancer;
 - f. Objets promotionnels;
 - g. Colloque d'automne de l'ADGMRCQ;
 - h. Transport collectif – Demande au Minsitère des Transports et Entente avec le Cégep;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Comité consultatif agricole;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports d'août 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de la sécurité publique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants ;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
9. Développement économique;
 - a. Fonds local de solidarité, adoption de la politique d'investissement commune FLS/FLI et du cahier de candidature;
 - b. Nomination au comité d'investissement commun;
 - c. Demandes de financement;
 - d. Annulation d'une offre de financement;
10. Appuis demandés;
 - a. MRC des Collines-de-l'Outaouais (Gestion des cours d'eau – demande de modification du règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune);
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information;
13. Autre(s) sujet(s);
 - a. Visite des installations Kamak de Bionest (produit qui vise à augmenter la capacité de traitement des étangs aérés au Québec);
 - b. Consortium en développement social de la Mauricie;
 - c. Remerciements à madame Françoise Bouchard;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-09-149

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 16 août 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-09-150

4a. DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

Considérant le diagnostic organisationnel à produire par le directeur général de la MRC des Chenaux et le comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux, lequel diagnostic sera soumis sous peu aux membres du conseil;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un Service en ressources humaines et en relations du travail;

Considérant que le comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux pourrait être supporté dans ces travaux par le Service en ressources humaines et en relations du travail de la FQM;

Considérant que les honoraires professionnels du Service en ressources humaines et en relations du travail de la FQM sont facturés selon un tarif horaire en lien avec l'utilisation demandée;

Sur proposition de monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Saint-Anne-de-la-Pérade, il est résolu d'autoriser le directeur général de mandater le Service en ressources humaines et en relations du travail de la FQM pour supporter le comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux selon le principe de tarification horaire.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-09-151

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10528 à 10586 au 20 septembre 2017, totalisant 430 592,15 \$.

Adoptée.

5b. RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARÉ ET ÉTAT DE LA SITUATION AU 14 SEPTEMBRE 2017

Le directeur général présente aux membres du conseil un rapport budgétaire faisant état de la situation en date du 14 septembre 2017.

Adoptée.

5c. SOUSSION ASSURANCE COLLECTIVE FQM

Monsieur Patrick Baril, directeur général, informe les membres du conseil que la FQM Assurances a déposé au regroupement des municipalités de la MRC de Mékinac, de la MRC des Chenaux et de la MRC de Maskinongé, une proposition en matière d'assurance collective.

D'ici le 31 décembre 2017, une décision devra être prise quant au renouvellement de notre assurance collective, détenue actuellement avec le consultant ASQ. Une proposition de ce même consultant nous sera acheminée sous peu et un choix d'assureur sera établi lors d'une prochaine séance en fonction des deux soumissions reçues.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5d. DATE DU LAC-À-L'ÉPAULE

Les membres du conseil déterminent que le prochain Lac-à-l'épaule de la MRC des Chenaux aura lieu le samedi 21 octobre 2017 à compter de 8h00.

Adoptée.

5e. DEMANDE DE CONTRIBUTION - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de contribution de la Fondation québécoise du cancer, mais n'y donnent pas suite.

2017-09-152

5f. OBJETS PROMOTIONNELS

Considérant l'importance de mettre en valeur la MRC des Chenaux;

Considérant que l'acquisition d'objets promotionnels permettra de promouvoir les activités de notre MRC;

Considérant la liste d'objets promotionnels proposée aux membres du conseil;

Sur proposition de madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, il est résolu d'autoriser le directeur général à procéder à l'acquisition de 250 stylos à l'effigie de la MRC des Chenaux au coût unitaire de 1,94 \$.

Adoptée.

2017-09-153

5g. COLLOQUE D'AUTOMNE DE L'ADGMRCQ

Le directeur général informe les membres du conseil sur le congrès d'automne de l'ADGMRCQ qui aura lieu les 25, 26 et 27 octobre 2017 à Theftford Mines.

Considérant la pertinence des ateliers et des forums prévus au congrès d'automne de l'ADGMRCQ;

Sur proposition de monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, il est résolu d'autoriser le directeur général à participer, au congrès d'automne de l'ADGMRCQ 2017. Il est également résolu que les frais de déplacement et de séjour de celui-ci soient payés par la MRC suivant la politique en vigueur.

Adoptée.

2017-09-154

5h. TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux (MRC) possède la compétence en matière de transport collectif des personnes sur son territoire et qu'elle offre les services de transport collectif régional depuis octobre 2011;

Considérant que la MRC appuie financièrement *Transport adapté et collectif des Chenaux*;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux a reçu de Transport adapté et collectif (TAC) des Chenaux, son autorité organisatrice de transport (AOT), une offre de partenariat pour assurer la coordination, la gestion et la réalisation d'un projet de transport interurbain par autobus vers Trois-Rivières pour la période s'étalant du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018;

Considérant que le projet vise à mettre en place deux dessertes tout en maximisant les services en transport collectif afin de développer le transport interurbain par autobus en vue d'offrir le meilleur service possible à la population du territoire tout en évitant les doublons de services en utilisant, de façon optimale, les ressources disponibles et en assurant la viabilité et la pérennité des systèmes de transport actuels dans le territoire de la MRC;

Considérant qu'un réseau de transport interurbain en autobus est un élément majeur de l'occupation du territoire et favorise l'intégration professionnelle et sociale ainsi que la persévérance scolaire;

Considérant l'impact positif sur la population en termes d'accessibilité à la formation et l'emploi qui favorisent le développement des capacités individuelles, le maintien et le développement des conditions socioéconomiques, le développement des communautés, le développement des commerces et entreprises en ruralité, le maintien et le développement des services de proximité;

Considérant que le transport collectif favorise l'accessibilité aux réseaux familiaux, le maintien et le développement des réseaux sociaux, l'accès aux services de santé et aux études supérieures;

Considérant que conformément au Programme d'aide, l'ensemble des municipalités présentes sur le territoire de la MRC des Chenaux appuie le projet de transport interurbain par autobus;

Considérant que pour les services de transport interurbain par autobus, la MRC des Chenaux versera pour la période 2017-2018 une somme de 39 000 \$ pour mettre en place le parcours desservant le secteur nord-ouest du territoire et une autre somme de 39 000 \$ pour mettre en place le parcours desservant le secteur sud-est du territoire;

Considérant que pour les services de transport interurbain par autobus, la participation prévue des usagers sera de 15 750 \$ pour le parcours desservant le secteur nord-ouest du territoire et de 15 750 \$ concernant le parcours desservant le secteur sud-est du territoire;

Considérant que la contribution financière du MTMDET pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 peut s'élever à 150 000 \$ par parcours (Nord-Ouest et Sud-Est) de transport interurbain par autobus;

Considérant que les coûts de ce projet seraient assumés en totalité par la MRC des Chenaux, les utilisateurs de transport et le MTQ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-de-Mont-Carmel, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux dépose une demande de financement auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'un montant de 59 798 \$ pour le parcours nord-ouest et de 54 192 \$ pour le parcours sud-est afin de développer le transport interurbain par autobus vers Trois-Rivières pour la période s'étalant du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

QUE le conseil de la MRC des Chenaux mandate TAC des Chenaux pour assurer la coordination, la gestion et la réalisation de ce projet;

Adoptée.

2017-09-155

5h. TRANSPORT COLLECTIF – ENTENTE AVEC LE CEGEP

Considérant que le Cégep de Trois-Rivières est désireux de permettre aux étudiants et étudiantes, inscrits(es) à temps plein à un programme qu'il offre, d'obtenir une plus grande accessibilité au transport en commun sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que la mission de la MRC des Chenaux est d'offrir, à la population de son territoire, des moyens de transport collectif de qualité, efficace et accessible, à un coût abordable pour la clientèle;

Considérant le projet d'entente *Programme de passe universelle* déposé par le Cégep de Trois-Rivières aux membres du conseil de la MRC;

Considérant que cette entente concorde avec la volonté de la MRC des Chenaux d'offrir un service de transport interurbain à ces citoyens, notamment vers Trois-Rivières;

Considérant la collaboration du Transport adapté et collectif des Chenaux dans le cadre de la proposition d'entente avec le Cégep de Trois-Rivières;

Sur proposition de madame Diane Aubut, mairesse de Saint-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, il est résolu d'autoriser le directeur général monsieur Patrick Baril, de signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-09-156

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-568 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2017-568 de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour (projet de règlement no. 384 modifiant le règlement no. 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour, afin de bonifier la définition d'immeuble protégé pour le Parc régional de la rivière Gentilly, ainsi que la résolution d'homologation no. 2017-08-179.);
- ii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer au document complémentaire le nouveau cadre normatif du ministère de la Sécurité publique quant aux zones à risque de glissement de terrain);
- iii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant le lotissement, le transport aérien, les conditions d'émission de permis et certificats et les usages résidentiels de moyenne et forte densité dans l'affectation récréative);

6c. COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Suite à la rencontre du comité consultatif agricole, qui s'est tenue le 14 septembre 2017, monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, qui était présent à cette rencontre, nous a fait un compte-rendu de la réunion.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues que les membres du conseil d'administration de la RGMRM ont tenu un Lac-à-l'épaule récemment afin de discuter des orientations budgétaires pour 2018. Les principaux constats sont à l'effet qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarif pour les municipalités pour cette période et qu'une diminution de la dette est à prévoir. Monsieur Dostaler informe également les membres du conseil qu'une visite d'un site de compostage à ciel ouvert a eu lieu à Rimouski.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORTS DU MOIS D'AOÛT 2017

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois d'août, préparé par notre agente de développement culturel.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, informe les maires des sujets traités lors de la dernière rencontre du comité le 29 août dernier. Monsieur Veillette précise les éléments qui devront être discutés lors du prochain lac-à-l'épaule de la MRC des Chenaux. Le dossier de la couverture internet du territoire ainsi qu'un nouveau Fonds à être mis sur pieds par Desjardins ont été abordés.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, mentionne que le comité sera mis à contribution dans l'élaboration du diagnostic organisationnel.

7e. COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Christian Gendron, président du comité, exprime sa volonté qu'une meilleure communication entre la MRC des Chenaux et le comité est souhaitable. De plus, il est recommandé par le comité que les chefs pompiers des municipalités de notre territoire s'impliquent davantage au niveau du comité sécurité incendie.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-09-157

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que quatre projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Le Cercle des fermières les Genevoises	Journée des fermières les Genevoises	965 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-09-158

8a.iii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES – PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant la demande de la municipalité de Batiscan, dans le cadre du projet de réaménagement de la Place Jacques St-Cyr, déposée le 14 septembre 2017;

Considérant que cette demande avait été initialement traitée le 23 novembre 2016 par le conseil de la MRC des Chenaux et que le conseil avait statué d'attendre la position des principaux bailleurs de fonds avant de prendre une position officielle;

Considérant que le Fonds Chantiers Canada Québec/ Volet Fonds des petites collectivités a confirmé sa participation financière au projet pour un montant de 264 474 \$;

Considérant que le 12 septembre dernier, les membres du comité de développement rural ont pu prendre en considération l'analyse du dossier de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Municipalité de Batiscan	Réaménagement de la Place Jacques St-Cyr	369 750 \$	12 500 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante:

70% suite à la signature d'un protocole;

30% suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que le directeur général soit et est, par le présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun;

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2017-09-159

9a. FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ, ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLS/FLI ET DU CAHIER DE CANDIDATURE

Considérant la résolution numéro 2017-05-94, autorisant la mise en place du Fonds local de solidarité de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement ;

Considérant l'importance de se doter d'une politique d'investissement commune FLS/FLI qui guidera nos décisions d'investissements;

Considérant que le Fonds de solidarité FTQ exige un cahier de candidature afin d'officialiser la création du nouveau Fonds local de solidarité de la Municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant le dépôt aux membres du conseil d'un projet d'une politique d'investissement commune FLS/FLI et d'un projet de cahier de candidature;

Sur proposition de madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par madame Diane Aubut, mairesse de Saint-Anne-de-la-Pérade, il est résolu d'adopter la politique d'investissement commune FLS/FLI et le cahier de candidature à être déposé au Fonds de solidarité FTQ;

Il est de plus résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2017-09-160

9b. NOMINATION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

Considérant l'adoption d'une politique d'investissement commune FLS/FLI;

Considérant que la politique d'investissement commune FLS/FLI exige la mise en place d'un comité d'investissement commun composé de cinq membres, dont un représentant de la MRC des Chenaux, un représentant du Fonds de solidarité FTQ et trois représentants du milieu des affaires;

Considérant que monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, est déjà membre du comité d'investissement comme représentant de la MRC des Chenaux;

Considérant que monsieur Guy Lefebvre est déjà membre du comité d'investissement commun comme représentant du milieu des affaires;

Considérant la candidature de madame Édith Gauthier comme représentante du milieu des affaires;

Sur proposition de madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, il est résolu de nommer au comité d'investissement commun monsieur Guy Veillette comme représentant de la MRC des Chenaux et de nommer madame Édith Gauthier et monsieur Guy Lefebvre comme représentants du milieu des affaires.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-09-161

9c. DEMANDES DE FINANCEMENT

Considérant que les membres du comité d'investissement se sont réunis par conférence téléphonique le mardi 19 septembre dernier pour discuter d'une demande de financement (dossier numéro FLI 2017-08);

Considérant que la prochaine réunion du conseil n'aura lieu qu'en octobre 2017;

Considérant qu'une partie importante du financement du projet déposé reste à être confirmée par une institution financière;

Considérant que le comité d'investissement recommande de reporter cette demande de financement le temps requis pour l'obtention des différentes confirmations de participation des partenaires financiers identifiés au plan d'affaires du client;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à signer les protocoles d'ententes avec les entrepreneurs advenant :

1. Que le comité d'investissement, après une seconde analyse du dossier, formule une recommandation favorable;
2. Que les conditions habituelles soient rencontrées pour le dossier.

Adoptée.

2017-09-162

9d. ANNULATION D'UNE OFFRE DE FINANCEMENT

Considérant que par sa résolution 2017-04-72, ce conseil acceptait de financer le projet FLI-2017-05 ;

Considérant que la promotrice a été en mesure de réaliser son projet et d'en assurer le financement sans avoir à recourir au financement accordé par la MRC ;

Considérant la recommandation du coordonnateur du service de développement économique ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux modifie la résolution 2017-04-72, adoptée le 19 avril 2017, en supprimant le point no. 5 libellé comme suit : « accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2017-05 prévoyant un prêt de 50 000 \$ portant intérêt à raison de cinq pour cent (5 %) par année, remboursable en quatre-vingt-quatre mois incluant un congé de remboursement en capital de douze (12) mois, et autorise le paiement de ce montant au promoteur ».

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. APPUIS DEMANDÉS

2017-09-163

10a. MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (GESTION DES COURS D'EAU – DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE

Considérant que les Municipalités régionales de comté (MRC) du Québec se sont vu confier la compétence exclusive des cours d'eau de leur territoire en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) (L.R.Q, chap. C-47) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

Considérant que la LCM confère aux MRC le devoir et l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux des cours d'eau lorsqu'elles sont informées de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens (art. 105) et confère le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien de cours d'eau (art. 106);

Considérant que les barrages de castor peuvent représenter une obstruction;

Considérant que les MRC peuvent, en vertu de l'article 104 de la LCM, adopter une réglementation demandant au citoyen d'intervenir pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau, notamment dans le cadre de la présence d'un barrage de castor qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

Considérant que la MRC des Collines-de-l'Outaouais a, par sa résolution 10-12-420, adopté le règlement 152-10 : *Règlement régissant les matières relatives à l'Écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Collines-de-l'Outaouais*;

Considérant que chaque année, en vertu de son règlement 152-10, la MRC des Collines-de-l'Outaouais exige qu'une soixantaine d'interventions soient réalisées par des propriétaires pour rétablir le libre écoulement des cours d'eau obstrués par le castor;

Considérant que la tarification appliquée à certains services administratifs en vertu du *règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune* (L.C.F. chap. C-61-1, r.32) entrée en vigueur le 134 avril 2017 prévoit un tarif de 320 \$ pour l'obtention d'un permis SEG (permis permettant la capture des animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune);

Considérant que le règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune (L.C.F. chap. C-61.1, r. 32) présente une contradiction qui doit être corrigée puisque :

- À l'article 10.4 paragraphe 3, on mentionne que les activités réalisées dans un habitat faunique par une MRC en application de l'article 105 ou 106 de la LCM sont exemptées de tarification. Cependant, comme les barrages de castor ne sont pas des habitats fauniques définis à l'article 1 du Règlement sur les habitats fauniques, ils sont régis par l'article 26 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF). L'intervention sur des barrages de castor de façon préventive en vertu de l'article 105 de la LCM n'est donc pas exclue d'une tarification reliée à l'obtention d'un permis SEG.

Considérant que tarifier les citoyens et les MRC pour une intervention rendue obligatoire par une autre loi, en l'occurrence la *Loi sur les compétences municipales*, est un non-sens ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que cette nouvelle tarification augmente le risque que des activités de gestion de la faune soient effectuées par des citoyens sans que les autorisations requises ne soient obtenues, ce qui peut nuire à la protection des habitats fauniques, ce qui est, paradoxalement, un objectif de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par son arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), précise que les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la LCM sont exemptés de frais relatifs au traitement d'une demande de certificat d'autorisation ;

En conséquence, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, d'appuyer la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qui demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Luc Blanchette, de modifier, dans les plus brefs délais, l'article 7.0.1 du Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, afin d'exclure de la tarification reliée à l'exploitation de la faune toutes les interventions faites par une MRC ou des citoyens lorsque ces dernières sont effectuées en vertu des articles 103 à 110 de la LCM .

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Société d'habitation du Québec (regroupement d'offices d'habitation);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (prolongation des consultations du milieu municipal sur quatre documents relatifs aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire);
- c. TransCanada (demande de suspension de 30 jours à ses demandes visant les projets Énergie Est et Réseau principal Est);
- d. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (contribution 2018 additionnel Fonds de développement des territoires);
- e. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Fonds d'appui au rayonnement des régions);
- f. Ministère des Transports (versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation de service en transport collectif en milieu rural – 2017);

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun document n'est présenté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13. AUTRES SUJETS

13.a VISITE DES INSTALLATIONS KAMAK DE BIONEST (PRODUIT QUI VISE À AUGMENTER LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS AU QUÉBEC)

Monsieur Gérard Bruneau, préfet, informe les membres du conseil qu'une visite des installations Kamak de Bionest (produit qui vise à augmenter la capacité de traitement des étangs aérés au Québec) est possible au printemps 2018. Le directeur général est mandaté pour l'organisation de cette rencontre au moment opportun.

2017-09-164

13.b CONSORTIUM EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MAURICIE

Considérant que les parties reconnaissent l'expertise du Consortium en développement social de la Mauricie qui anime la mobilisation régionale et soutiennent les actions concertées régionales et territoriales;

Considérant que les parties reconnaissent la pertinence de se doter d'un plan d'action régional en développement social qui répond à la nécessité d'un travail collectif et intersectoriel;

Considérant que les parties désirent s'engager en développement social sur un horizon de 3 ans;

Considérant que le comité directeur du Consortium appui la proposition de déposer dans le cadre du FARR un projet de collaboration intersectorielle régional en développement social;

Considérant que le comité directeur, sur la base des discussions de la rencontre du 7 septembre 2017, appuie la participation des partenaires actuels de l'entente à une table ad hoc menée par Emploi-Québec pour assurer la transition de l'entente;

Sur proposition de madame Diane Aubut, mairesse de Saint-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, il est résolu de mandater monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux, pour signer un accord de regroupement et participer à la table ad hoc d'Emploi-Québec pour assurer le financement transitoire du Consortium et accepte le dépôt d'un projet de 3 ans au FARR pour la concertation en développement social régional.

Adoptée.

2017-09-165

13.c LETRE DE REMERCIEMENT À MADAME FRANÇOISE BOUCHARD

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de remercier madame Françoise Bouchard pour ses loyaux et appréciés services au sein de la MRC des Chenaux, notamment au cours de la dernière année, à titre d'agente de développement culturel.

Les membres du conseil tiennent à souligner la conscience professionnelle dont a toujours fait part madame Bouchard envers les élus, ses collègues de travail et les membres de la communauté de la MRC des Chenaux. Après plusieurs projets menés à bon port, les membres du conseil saluent la rigueur qu'a inculquée madame Bouchard à ses dossiers et lui souhaitent le meilleur succès pour le futur.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents dans l'assemblée soulèvent des questions relatives à la mise en place possible d'un règlement sur la qualité de l'eau potable.

2017-09-166

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures seize minutes (19 h 16), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Henriette Desbiens-Rivard, représentante de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
18 OCTOBRE 2017**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept (18 octobre 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général et monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

2017-10-167

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2017;
4. Gestion des ressources humaines ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Avis de motion pour l'adoption du règlement d'imposition des quotes-parts 2018;
 - c. Prévisions budgétaires 2018 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
 - d. RGMRM – Approbation du règlement d'emprunt 2017-09-32;
 - e. RGMRM – Approbation du règlement d'emprunt 2017-09-33;
 - f. Évaluation foncière – sous-traitance;
 - g. Rapport d'hygiène du milieu;
 - h. Élaboration du plan triennal de développement touristique de la MRC des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de septembre 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants ;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Priorités d'interventions 2017-2018 dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;
9. Développement économique;
 - a. Annulation d'une offre de financement;
10. Appuis demandés;
 - a. Corporation Immeuble Multiservice des Chenaux (projet de réaménagement et d'agrandissement de l'immeuble multiservice des Chenaux;
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information;
13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-10-168

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 20 septembre 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier à traiter ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-10-169

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10587 à 10646 au 18 octobre 2017, totalisant 637 818,34 \$.

Adoptée.

2017-10-170

5b. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2018

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, donne un avis à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption, un règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2018 et de leurs paiements par les municipalités membres.

2017-10-171

5c. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Considérant que le 10 novembre dernier, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté, par la résolution numéro 2017-09-4721, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

Considérant les dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les prévisions budgétaires 2018 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie totalisant 24 312 129 \$.

Adoptée.

2017-10-172

5d. RGMRM – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-09-32

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement 2017-09-32, décrétant un emprunt de 2 915 000 \$ pour la mise à niveau du système de pompage et de traitement du lixiviat provenant du site d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement 2017-09-32 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant un emprunt de 2 915 000 \$;

Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2017-10-173

5e. RGMRM – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-09-33

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement 2017-09-33, décrétant un emprunt de 3 140 000 \$ pour la mise à niveau du système de pompage et de traitement des boues de fosses septiques situé au site de Saint-Étienne-des-Grès ;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec ;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement 2017-09-33 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant un emprunt de 3 140 000 \$;

Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2017-10-174

5f. ÉVALUATION FONCIÈRE – SOUS-TRAITANCE

Considérant que le personnel de notre service d'évaluation foncière ne sera pas en mesure de réaliser certains travaux d'inspection non résidentiels d'ici la fin de l'année en cours ;

Considérant que des demandes de proposition ont été acheminées à la firme Servitech Inc. et à la ville de Trois-Rivières afin de réaliser ces travaux ;

Considérant que les propositions n'ont pas encore été déposées au conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux ;

Il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté autorise le directeur général à signer une entente de sous-traitance selon la plus basse proposition reçue.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-10-175

5g. RAPPORT D'HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant que les frais d'entretien des véhicules destinés à la cueillette des ordures ménagères sont en importante croissance en 2017;

Considérant que deux de nos véhicules ont été acquis en 2010 et le troisième en 2009;

Considérant qu'aucun plan d'entretien préventif n'a été mis en place depuis l'acquisition des véhicules;

Considérant qu'il est important de mettre en place un plan d'entretien de nos véhicules pour pouvoir ainsi augmenter leurs vies utiles et réduire les frais d'entretien;

Considérant la proposition d'entretien des véhicules, au coût annuel de 2 778,75 \$ avant les taxes applicables, déposée au conseil de la MRC des Chenaux par l'entreprise Machinerie des Chenaux inc.;

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à signer le plan d'entretien des véhicules du département de l'Hygiène du milieu, proposé par Machinerie des Chenaux inc.

Adoptée.

5h. ÉLABORATION DU PLAN TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MRC DES CHENAUX

Les discussions sur ce point sont remises à une séance ultérieure.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-10-176

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-415 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2017-415 de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-10-177 **6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-375 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2017-375 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

i. MRC de Portneuf (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à revoir la délimitation de l'affectation agricole à vocation particulière attribué au golf le grand Portneuf et à promouvoir la consolidation à des fins récréotouristiques);

ii. MRC de Portneuf (règlement numéro 377 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé;

6c. MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (PROJET DE RÈGLEMENT 2017-105)

2017-10-178 **6c.i AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2017-105 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2017-10-179 **6c.ii ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-105 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a transmis à la MRC de nouvelles normes réglementaires applicables aux interventions dans les zones à risques de glissement de terrain;

Considérant que des projets de développement présentés dans certaines municipalités de la MRC ne peuvent se réaliser dans le cadre actuel du schéma d'aménagement et de développement;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au schéma d'aménagement et de développement afin d'y intégrer les nouvelles normes réglementaires dans les zones à risque de glissement de terrain et de revoir la grille des usages autorisés dans les grandes affectations du territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2017-105 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (document annexé).

Il est également résolu d'adopter le document intitulé « Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2017-105 ».

Adoptée.

2017-10-180

6c.iii DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-105

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2017-105 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le projet de règlement 2017-105 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2017-10-181

6c.iv ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2017-105 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc-Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC tienne sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2017-105 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues de la signature de convention collective de la RGMRM et de ses employés. Également, une visite d'un site de compostage en milieu fermé est prévue en novembre 2017.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de septembre, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, rappelle à ses collègues la tenue d'une rencontre de travail le 21 octobre prochain afin de discuter du diagnostic organisationnel qui sera déposé par le directeur général de la MRC des Chenaux. Monsieur Veillette mentionne également qu'une rencontre a eu lieu avec le représentant de la MRC de Bécancour pour en connaître plus sur leur projet de déploiement de fibre optique.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu en octobre.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité, informe ses collègues que le prochain comité de sécurité incendie aura lieu le 30 octobre prochain. Lors de cette rencontre, il sera notamment question du projet d'acquisition d'équipements destiné au sauvetage hors route ainsi que la possibilité de réaliser une étude de regroupement des services incendies de nos municipalités.

7f. COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Millot, président du comité, informe ses collègues que le rapport 2016-2017 du poste de la MRC des Chenaux a été déposé lors de la réunion du 11 octobre 2017 et résume les orientations 2017-2018.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-10-182

8a.iii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES – PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le 10 octobre dernier se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération des projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Centre d'action bénévole de la Moraine – Centre d'action bénévole des Riverains	Ici les bénévoles font la différence !	8 986 \$	4 489 \$
Actions communautaires et bénévoles (ACB) de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Acquisition d'une remorque et d'un frigidaire	7 350 \$	3 350 \$
Parc de la rivière Batiscan	Plan de protection et de mise en valeur de la biodiversité	43 039 \$	8 816 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante:

70 % suite à la signature d'un protocole;

30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que le directeur général soit et est, par le présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun;

Adoptée.

2017-10-183

8c. PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2017-2018 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que le 20 juillet 2015 le conseil approuvait le contenu d'une entente avec le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du nouveau fonds de développement des territoires ;

Considérant que pour avoir droit au deuxième versement, équivalant à 55% de l'enveloppe 2017-2018 prévue à l'entente et suivant l'article 51(b), le conseil doit adopter de nouveau ses priorités d'intervention suivant l'article 9 de ladite entente, les déposer sur son site Web et en transmettre une copie au ministre à titre indicatif ;

Considérant les recommandations du comité de développement du territoire ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est en conséquence proposé par Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse appuyé par Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les priorités d'intervention pour les années 2017-2018 telles qu'elles apparaissent sur le tableau ci-après :

Mesures de développement local et régional prises par la MRC	Priorité d'intervention
a) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire.	1 Élaborer et mettre en oeuvre une planification stratégique de développement durable incluant un plan d'action ;
	2 Mettre en oeuvre des éléments du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
	3 Mettre à jour le système d'information géographique (SIG) de la MRC
	4 Amorcer la révision du Schéma d'aménagement et de développement
b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre).	5 En matière de sécurité incendie, poursuivre la mise en oeuvre des plans d'action de la MRC et des municipalités locales émanant du Schéma de couverture de risques en incendie
	6 Maintenir les interventions courantes avec les intervenants locaux et régionaux dans le domaine de la culture
	7 Assurer un soutien et un accompagnement par l'agent de développement du territoire
c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.	8 Maintenir nos politiques de soutien aux entreprises ;
	9 Soutenir les investissements et la création d'emplois dans la MRC
	10 Promouvoir l'entrepreneuriat pour assurer l'avenir économique de la MRC
d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental.	11 Maintenir les enveloppes dédiées aux municipalités pour les projets loisir et culture
	12 Maintenir l'enveloppe destinée aux projets spéciaux pour assurer le support au dynamisme local

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement.	13	Participer, en tant que fiduciaire, à une entente régionale en développement culturel
	14	Participer au nouveau programme d'aménagement durable des forêts
	15	Participer à l'entente de partenariat en matière de tourisme ;
	16	Participer au Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM)
	17	Participer au financement de l'entente de partenariat territorial émanant du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en lien avec la collectivité de la Mauricie ;
	18	Participer au financement de l'Économie du savoir ;
	19	Participer à l'entente sectorielle en développement social en Mauricie et à son financement ;
f) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural défini à cette fin.	20	Participer à l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie et à son financement ;
	21	Assurer le suivi des politiques culturelle et familiale ;
	22	Maintenir et améliorer de l'offre en transport des personnes
	23	Maintenir le soutien aux projets à portée territoriale

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2017-10-184

9a. ANNULATION D'UNE OFFRE DE FINANCEMENT

Considérant que par sa résolution 2016-11-442, ce conseil acceptait de financer le projet FLI-2016-11 ;

Considérant que le client ne réalisera pas le projet ayant fait l'objet de cette demande, mais un projet plus important nécessitant l'achat d'un immeuble dans la même municipalité et le déménagement de son entreprise de son emplacement actuel à ce nouvel emplacement ;

Considérant que ce client nous a indiqué vouloir déposer une demande de financement dans le cadre du Fonds local d'investissement pour son nouveau projet lorsque les documents requis seront complétés ;

Considérant la recommandation du coordonnateur du service de développement économique ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux modifie la résolution 2016-11-442 adoptée le 23 novembre 2016, en supprimant le point no. 2 libellé comme suit : « accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2016-11 prévoyant un prêt de 36 750 \$ provenant du Fonds local d'investissement et détaillé comme suit : type de prêt : prêt sans garantie ; montant autorisé : 36 750 \$; durée du prêt : 84 mois ; remboursement : mensuel ; congé de remboursement du principal : 12 mois, avec possibilité d'en accorder un second de 12 mois après l'évaluation du dossier après 1 an ; taux d'intérêt fixe : 3 % ».

Adoptée.

10. APPUIS DEMANDÉS

2017-10-185

10a. APPUI À L'IMMEUBLE MULTISERVICES DES CHENAUX

Considérant la demande d'appui en provenance de la Corporation Immeuble Multiservices des Chenaux pour son projet de réaménagement et d'agrandissement de l'immeuble multiservices des Chenaux situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Considérant que cet organisme a l'intention de déposer un projet de soutien financier dans le cadre du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

Considérant que cette entreprise d'économie sociale a pour objet de doter la MRC des Chenaux d'un immeuble afin de loger des organismes communautaires et autres organismes offrant des services à la population;

Considérant que le projet vise principalement à réaménager partiellement et à agrandir l'Immeuble multiservice des Chenaux tout en procédant à la réfection du bardeau de toit;

Considérant que la réalisation de ce projet permettra au Fonds communautaire des Chenaux de rapatrier ses services (suivi budgétaire, cuisines collectives) et de réintégrer l'immeuble;

Considérant que le Fonds communautaire des Chenaux est copropriétaire avec le Soutien à domicile des Chenaux de l'Immeuble multiservices des Chenaux;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la Corporation Immeuble multiservices des Chenaux dans ses démarches en vue d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Mont-Carmel en fête édition 2017 (remerciements);
- b. Le comité local Ado-O-Boulot (remerciements);
- c. Conseil des arts et des lettres du Québec (modification au processus de versement – partenariat territorial de la Mauricie);
- d. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (règlement numéro 2017-103);

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun document n'est présenté.

13. AUTRES SUJETS

Il n'est question d'aucun autre sujet lors de cette séance du conseil.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2017-10-186

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures onze minutes (20 h 11), il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL 22 NOVEMBRE 2017

MERCREDI, le vingt-deuxième jour du mois de novembre deux mille dix-sept (22 novembre 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général, monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, Monsieur Pierre Piché, courtier pour le groupe ASQ Consultants, à qui le préfet a accordé la parole au point 5e. (assurance collective) afin qu'il explique sa position sur le dossier des assurances collectives, ainsi que quatre citoyens.

2017-11-187

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2017;
4. Gestion des ressources humaines :
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Adoption des rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 du Programme d'aménagement durable des Forêts;
 - c. Adhésion à la FQM pour l'exercice 2018;
 - d. Compétence de la MRC des Chenaux – fibre optique;
 - e. Dossier assurance collective;
 - f. Dates de réunions ordinaires du conseil en 2018;
 - g. Prévisions budgétaires 2018 par partie;
 - i. Catégorie I;
 - ii. Catégorie II;
 - iii. Catégorie III;
 - iv. Catégorie V;
 - v. Catégorie VI;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- h. Règlement d'imposition des quotes-parts et autres charges pour l'année 2018;
- i. Calendrier 2018 pour la collecte des ordures;
- j. Assemblée des MRC organisée par la FQM;
- k. Réunion de décembre 2017;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Plan régional des milieux humides;
 - d. Demande d'autorisation en zone agricole;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports d'octobre 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants ;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Rapport annuel d'activités du Fonds de développement du territoire;
- 9. Développement économique;
 - a. Nomination au comité d'investissement commun (madame Sylvie Courchesne);
 - b. Demande de moratoire (dossier FLI 2017-08 9365-9548 Québec inc.);
 - c. Transfert de fonds (7500 \$ provenant du FDÉ vers Jeunes Promoteurs);
 - d. Politique d'investissement FLI-FLS (modification);
 - e. Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement;
 - f. Fonds Jeunes Promoteurs – FJP 2017-03 – demande de financement;
- 10. Appuis demandés;
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information;
- 13. Autre(s) sujet(s);
- 14. Nominations :
 - a. Secrétaire d'élection;
 - b. Préfet;
 - c. Préfet suppléant;
 - d. Membres de comités :
 - i. Sécurité publique;
 - ii. Sécurité incendie;
 - iii. Comité de développement du territoire (& C.D.R);
 - iv. Comité de ressources humaines;
 - v. Comité consultatif agricole;
 - vi. Comité consultatif culturel;
 - vii. Comité consultatif touristique;
 - viii. Bureau des délégués;
 - ix. Comité d'investissement commun;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- e. Représentation :
 - i. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
 - ii. Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain;
 - iii. Comité de développement social;
 - iv. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes;
 - v. SAMBBA;
 - vi. CAPSA;
 - vii. BVSM;
 - viii. TGV Net Mauricie;
 - ix. URLSM;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-11-188

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2017

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 18 octobre 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier à traiter ce mois-ci.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-11-189

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10647 à 10768 au 22 novembre 2017, totalisant 786 690,45 \$.

Adoptée.

2017-11-190

5b. ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2015-2016 ET 2016-2017 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Considérant le dépôt des rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 du programme d'aménagement durable des forêts préparés par monsieur Luc Désaulniers, conseiller en développement et coordonnateur de la TGIRT;

Considérant que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs exige que les MRC du territoire de la Mauricie adoptent les rapports d'activités annuels;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité d'adopter les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 du programme d'aménagement durable des forêts.

Adoptée.

2017-11-191

5c. ADHÉSION À LA FQM POUR L'EXERCICE 2018

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a toujours été membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du fait de l'adhésion annuelle de l'ensemble des municipalités de son territoire;

Considérant que la FQM a modifié ses règlements généraux et désormais, les municipalités régionales de comté, qui doivent contribuer annuellement au Service en ressources humaines et relations de travail ainsi qu'au Fonds de défense;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanilas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de contribuer 420,21 \$ plus les taxes, au Service en ressources humaines et relations de travail ainsi qu'au Fonds de défense de la FQM pour l'année 2018.

Adoptée.

5d. COMPÉTENCE DE LA MRC DES CHENAUX – FIBRE OPTIQUE

La MRC des Chenaux ayant déclaré sa compétence en mai 2004 pour intervenir au nom des municipalités locales de son territoire pour la réalisation, en partenariat avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, d'infrastructures de télécommunications utilisant la fibre optique, le directeur général explique aux membres du conseil l'implication de la MRC dans l'exercice de cette compétence.

2017-11-192

5e. DOSSIER ASSURANCE COLLECTIVE

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

Considérant que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

Considérant que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité (ou MRC ou organisme) désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

Considérant que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} février 2018 ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu :

Que la MRC des Chenaux adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} février 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

Que la MRC des Chenaux autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la MRC des Chenaux accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis dans l'optique que l'offre de la FQM demeure la même que l'offre présentée au départ.

Adoptée.

2017-11-193

5f. DATES DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2018

Établissement du calendrier 2018

*Le conseil municipal doit établir, **avant le début de chaque année civile**, le **calendrier** de ses **séances ordinaires** pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune (art. 148 C.M. et 319 L.C.V.). Une fois le calendrier adopté par résolution du conseil, le secrétaire-trésorier ou le greffier devra donner un avis public du contenu du calendrier (art. 148.0.1 C.M. et 320 L.C.V.).*

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à dix-neuf heures (19h00):

- 17 janvier • 21 février • 21 mars • 18 avril • 16 mai • 20 juin • 15 août
- 19 septembre • 17 octobre • 28 novembre • 19 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-11-194

5g. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – CATÉGORIE I

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie I (toutes les municipalités)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille dix-huit relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités	1 769 901 \$
- Autres recettes de sources locales	33 400 \$
- Transferts	1 248 479 \$
- Affectation du surplus non-affecté	50 000 \$
- Affectation du surplus réservé au développement du territoire	125 267 \$
Total des recettes	3 227 047 \$

DÉPENSES ET AFFECTATIONS	
- Législation	179 682 \$
- Application de la loi	1 175 \$
- Gestion financière et administrative	305 574 \$
- Évaluation foncière	549 769 \$
- Autres dépenses en administration	102 452 \$
- Édifice, dépenses d'opération	115 482 \$
- Sécurité incendie	81 734 \$
- Transport collectif	240 000 \$
- Santé et bien-être	2 500 \$
- Développement économique	444 687 \$
- Développement touristique	100 831 \$
- Fonds de développement du territoire	219 953 \$
- Quote-part à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – compétence II	521 897 \$
- Gestion des cours d'eau	3 000 \$
- Aménagement du territoire	211 098 \$
- Développement culturel	91 483 \$
- Affectations aux immobilisations	30 000 \$
- Amortissement des immobilisations	(59 324) \$
- Service de la dette	85 054 \$
Total des dépenses	3 227 047 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Il est finalement résolu que toute aide financière additionnelle en provenance du gouvernement du Québec soit entièrement appliquée en vue de réduire le montant affecté au surplus disponible pour l'année 2018.

Adoptée.

2017-11-195

5g. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – CATÉGORIE II

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie II (Application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille dix-sept relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quote-part des municipalités parties à l'entente	150 793 \$
- Affectation du surplus réservé à cette catégorie	0 \$
Total des recettes	150 793 \$

DÉPENSES	
- Salaires	96 151 \$
- Contributions d'employeur	26 227 \$
- Frais de déplacement	4 000 \$
- Frais de repas	200 \$
- Frais d'hébergement	1 000 \$
- Frais d'inscriptions	1 500 \$
- Frais d'envoi par poste recommandé	200 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

DÉPENSES (suite)	
- Frais de recrutement	800 \$
- Assurance responsabilité professionnelle	3 300 \$
- Assurance-auto, affaires	250 \$
- Cotisation et abonnements	610 \$
- Accessoire de sécurité pour le personnel	300 \$
- Matériel et équipement	150 \$
- Imputations internes (12.5 %)	16 646 \$
- Amortissement des immobilisations – 541 \$	
Total des dépenses	150 793 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2017-11-196

5g. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – CATÉGORIE III

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie III (toutes les municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille dix-sept relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités (Sécurité publique)	3 255 \$
Total des recettes	3 255 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

DÉPENSES	
- Rémunération des membres	2 170 \$
- Allocation non imposable	1 085 \$
Total des dépenses	3 255 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2017-11-197

5g. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – CATÉGORIE V

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie V (Collecte des ordures)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille dix-sept relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités membres	428 851 \$
Total des recettes	428 851 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

DÉPENSES	
- Salaires des employés	103 338 \$
- Contributions de l'employeur	18 063 \$
- Frais de déplacements	1 500 \$
- Communications autres	250 \$
- Service téléphonique	1 300 \$
- Vêtements et équipements de sécurité	1 000 \$
- Assurance incendie	1 600 \$
- Assurance des véhicules	2 100 \$
- Système d'alarme	175 \$
- Immatriculation des véhicules	4 800 \$
- Autres permis et droits	150 \$
- Services externes	6 000 \$
- Entretien du bâtiment et du terrain	4 150 \$
- Entretien des véhicules	103 000 \$
- Diesel	55 000 \$
- Article de nettoyage	250 \$
- Dépenses diverses	6 366 \$
- Électricité	3 500 \$
- Compensation tenant lieu de taxes	2 750 \$
- Indemnité pour dommages causés	500 \$
- Imputation interne	16 138 \$
- Amortissement des immobilisations – 82 597 \$	
- Intérêts sur l'emprunt pour les camions	5 591 \$
- Intérêts sur l'emprunt pour le garage	7 530 \$
- Remboursement en capital - camions	71 100 \$
- Remboursement en capital – garage	12 700 \$
Total des dépenses	428 851 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2017-11-198

5g. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – CATÉGORIE VI

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie VI (Enfouissement sanitaire)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille dix-sept relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités membres	479 525 \$
Total des recettes	479 525 \$

DÉPENSES	
- Enfouissement sanitaire	479 525 \$
Total des dépenses	479 525 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2017-11-199

5h. **RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-106 PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DES DÉPENSES DE LA MRC DES CHENAUX POUR L'ANNÉE 2018 ET LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-106

Prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2018 et de leur paiement par les municipalités membres

Attendu que l'article 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* habilite une municipalité régionale de comté à prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités de son territoire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Attendu qu'avis de motion a été donné régulièrement lors de la réunion du 18 octobre 2017;

À ces causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Dépenses de la catégorie I

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie I des prévisions budgétaires 2018 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* en référant aux sommaires du rôle d'évaluation 2017 déposé le 15 septembre 2018, sauf à l'égard :

- 1.1 des quotes-parts relatives à la rémunération de base des membres du conseil qui sont réparties également selon le nombre de municipalités;
- 1.2 des dépenses relatives à la participation aux assises annuelles du congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui sont réparties également selon le nombre de municipalités dont les représentants sont susceptibles d'y assister;
- 1.3 de la contribution à la journée de la famille des Chenaux qui est répartie également selon le nombre de municipalités;
- 1.4 des dépenses relatives à l'évaluation foncière dont les données, servant à établir la base de répartition des dépenses inscrites aux prévisions budgétaires 2018 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, sont celles apparaissant dans la case « valeurs totales » du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2018 respectif de chaque municipalité, multipliées par le facteur comparatif approuvé par le ministre des Affaires municipales pour le même exercice financier;
- 1.5 de la contribution à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS) qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC telle qu'établie par le dernier décret du gouvernement du Québec;
- 1.6 des coûts d'utilisation et d'entretien du réseau de fibres optiques desservant les municipalités et du service Internet « haute vitesse » qui sont répartis également selon le nombre de municipalités;
- 1.7 d'une partie de la contribution au Parc de la rivière Batiscan qui sera équivalente à un dollar par habitant de chacune des municipalités participantes dont le nombre respectif est présenté au plus récent décret gouvernemental sur la population du Québec;
- 1.8 de la quote-part payable à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC telle qu'établie par le dernier décret du gouvernement du Québec.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 2 Dépenses de la catégorie II (Entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement)

Catégorie II : Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Maurice

La part relative de chaque municipalité est chargée annuellement par une quote-part référant pour le tiers aux nombres de permis émis au cours de l'année qui précède l'année où est adopté le budget, pour un tiers à la richesse foncière uniformisée de l'année du budget et pour le tiers à la population apparaissant au plus récent décret annuel du gouvernement, le tout imposé par règlement du conseil de la MRC.

Article 3 Dépenses de la catégorie III (Comité de sécurité publique)

Catégorie III : Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie III relatives à la tenue des réunions du comité de sécurité publique de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Article 4 Cours d'eau

Toute dépense relative à un ou plusieurs cours d'eau qui aura été supportée par la Municipalité régionale de comté des Chenaux fera l'objet d'une quote-part spécifique équivalente au montant que celle-ci a dû déboursier et devra être produite à la (aux) municipalité(s) concernée(s) pour être remboursée par celle(s)-ci dans les trente (30) jours.

Article 5 Cueillette et transport des ordures ménagères

Les quotes-parts relatives aux dépenses, autres que celles du service de la dette, du service de cueillette et de transport des ordures ménagères sont réparties, parmi les municipalités bénéficiant du service suivant:

- le nombre d'adresses postales pour chacune de celles-ci tel qu'indiqué dans le site internet de Postes Canada dans le tableau intitulé « Application Cibleur précis » de la section « Nombre et cartes des secteurs de livraison » valide pour les envois du 14 octobre au 17 novembre 2017;
- le nombre total de kilomètres des routes du territoire respectif de chacune des municipalités.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 6 Enfouissement des déchets

Toute dépense relative à l'enfouissement des déchets en provenance du territoire des municipalités de Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Genève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Sainte-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et de Saint-Stanislas et transportés sous la responsabilité de la municipalité régionale de comté des Chenaux sera partagée en proportion des déchets enfouis pour les neuf premiers mois de l'année 2017 en provenance du territoire respectif de chacune d'elles.

Article 7 Date des paiements

Le montant total des quotes-parts de chacune des municipalités établi aux articles 1 à 6 du présent règlement est payable en quatre versements. Le premier versement est exigible trente jours suivant la date d'envoi de la demande de paiement.

L'échéance du deuxième versement des répartitions est fixée au 30 avril 2018.

L'échéance du troisième versement des répartitions est fixée au 30 juin 2018.

L'échéance du quatrième et dernier versement des répartitions est fixée au 31 août 2018.

Article 8 Pénalité

Après l'échéance, un intérêt annuel au taux de 18 % est chargé sur toute somme exigible en vertu du présent règlement et sur tout compte réclamé par la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Article 9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT (22 NOVEMBRE 2017).

/PATRICK BARIL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

/GÉRARD BRUNEAU/
PRÉFET

2017-11-200

5i. CALENDRIER 2018 POUR LA COLLECTE DES ORDURES

Considérant que le service d'hygiène du milieu de la Municipalité régionale de comté des Chenaux intervient sur tout son territoire à l'exception du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Considérant qu'afin de bien gérer la qualité du service offert, un calendrier annuel est produit et soumis aux représentants;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité des représentants des municipalités parties à l'entente d'approuver le calendrier préparé pour la collecte des matières résiduelles non valorisables qui indique que les collectes hebdomadaires auront lieu du 4 juin au 14 septembre 2018 inclusivement, que les collectes pour les encombrants auront lieu dans les semaines du 7 et du 14 mai, du 2 juillet et du premier et du 9 octobre;

Il est de plus résolu qu'aucune collecte spéciale pour les feuilles mortes ne soit réalisée par notre service.

Adoptée.

2017-11-201

5j. ASSEMBLÉE DES MRC ORGANISÉE PAR LA FQM

Considérant que La Fédération québécoise des municipalités tiendra une assemblée regroupant les MRC du Québec les 29 et 30 novembre prochain dans la région de Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important que notre MRC y soit représentée;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le préfet suppléant et le directeur général à participer à l'assemblée des MRC organisée par la FQM et que leurs frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

2017-11-202

5k. ANNULATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017

Considérant que la résolution 2016-11-418 adoptée en novembre 2016 indique qu'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux sera tenue le 20 décembre 2017;

Considérant le court délai entre la séance du 22 novembre 2016 et celle du 20 décembre qui doit être précédée d'une réunion préparatoire le 13 décembre;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux décrète par la présente, l'annulation de la séance ordinaire de décembre 2017.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL (AUX)

Aucun règlement n'est présenté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. Ville de Trois-Rivières (règlement modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de revoir la priorisation des espaces à développer à des fins résidentielles dans trois grands ensembles de terrains vacants (32,47 et 48) du périmètre d'urbanisation central);
- ii. Ville de Trois-Rivières (règlement modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé), (2016, chapitre 170 : afin d'agrandir une affectation du territoire à même une partie d'une affectation du territoire industriel différé et de remplacer le tableau des superficies disponibles à des fins industrielles);

6c. PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES

Le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Yvan Magny, explique le nouveau plan régional des milieux humides aux membres du conseil.

À cet égard, les MRC de la Mauricie ont déjà entamé des discussions pour analyser la possibilité de se regrouper pour réaliser ce mandat.

2017-11-203

6d. DEMANDE D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE PRÉSENTÉE PAR L'ENTREPRISE MASSIBEC

Considérant que l'entreprise Massibec (Ferme Paul Massicotte inc.) de Champlain a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour l'installation en zone agricole d'une conduite et d'un système de traitement des eaux usées;

Considérant que la municipalité de Champlain a adopté le projet de règlement de zonage numéro 2017-06 afin d'autoriser dans la zone 219-A l'usage de site de traitement des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu d'indiquer à la Commission de protection du territoire agricole que le projet de règlement de zonage numéro 2017-06 de la municipalité de Champlain est conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Chenaux et qu'elle appui le projet d'installation d'une conduite et d'un système de traitement des eaux usées présenté par l'entreprise Massibec.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues que des représentants de la RGMRM ont eu l'occasion de visiter 3 sites de compostages en Ontario, notamment des sites fermés et semi-fermés. Suite à ces visites, les représentants de la RGMRM pourront évaluer divers scénarios pour l'implantation d'un site de compostage en Mauricie.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORTS DU MOIS D'OCTOBRE 2017

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois d'octobre, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu depuis la dernière séance.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, informe ses collègues que le comité des ressources humaines devra se réunir en décembre pour établir une politique d'achat de vêtements et équipements, tel que prévu selon la convention collective de la MRC des Chenaux.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

2017-11-204

PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE DE SAUVETAGE HORS ROUTE

Considérant que le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, mis en place par le ministère de la Sécurité publique, a pour objectif d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire du Québec, en améliorant le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence dans ces endroits;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique du Québec a confié aux MRC le mandat de réaliser un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) pour son territoire;

Considérant que pour réaliser ledit protocole, un soutien financier est requis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité :

Que la MRC des Chenaux dépose, au ministère de la Sécurité publique, une demande d'aide financière en vertu du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Que la MRC des Chenaux s'engage à établir un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) dans les meilleurs délais, suite à la confirmation de l'aide financière dans le cadre dudit programme.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-11-205

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ – REGROUPEMENT DES SSI DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que lors du dernier Congrès de la FQM, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire annonçait le renouvellement du programme d'aide financière pour la mise en commun des services municipaux ;

Considérant que la MRC consent à financer à 100 % la part non admissible ou allant au-delà de la somme maximale pouvant être approuvée par le MAMOT, à même le Fonds de développement des territoires ;

Considérant que les conclusions et les résultats de l'étude n'engagent en rien les municipalités de la MRC quant au regroupement des SSI de la MRC des Chenaux ;

Il est donc proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil mandate le directeur général de la MRC des Chenaux, afin de procéder à l'appel d'offres quant à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le regroupement Services de sécurité incendie de son territoire, et ce, en fonction des conditions énumérées dans la présente résolution.

Adoptée.

7f. COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Millot, président du comité, mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu depuis la dernière séance.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-11-206

8a.i. DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que deux projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC des Chenaux	Le florilège de la CDC des Chenaux	500 \$
Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC des Chenaux	Calendrier 15 ^e anniversaire	250 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-11-207

8a.ii. ENVELOPPE DÉDIÉE

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Maurice (2017-2018)	Achats modules <i>Skates Park</i> et amélioration de la communication citoyenne	22 526 \$	16 526 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70 % : à la signature du protocole requis;
- 30 % : suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-11-208

8a.iii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES – PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 17 novembre dernier se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération des projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Vieux Presbytère de Batiscan	Amélioration de l'éclairage extérieur	23 508 \$	6 100 \$
Association des pourvoyeurs et pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Ste-Anne Inc.	Partenariat élargi dans le cadre du 80 ^e anniversaire	22 675 \$	7 016 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante:

70 % suite à la signature d'un protocole;

30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2017-11-209

8c. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Considérant que la deuxième année du Fonds de développement des territoires 2016-2017 a pris effet le 1^{er} avril 2016 pour se terminer le 31 mars 2017;

Considérant que suivant le protocole signé en août 2015, à chaque année la MRC doit déposer auprès du ministre un rapport des activités reliées audit fonds pour la dernière année;

Considérant que le rapport annuel des activités de 2016-2017, préparé par l'agent de développement du territoire, monsieur Lionel Arsenault, a été porté à la connaissance des membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve ce rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires tel que préparé par monsieur Lionel Arsenault, agent de développement du territoire;

Que ce document fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2017-11-210

9a. NOMINATION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

Considérant l'adoption d'une politique d'investissement commune FLS/FLI;

Considérant que la politique d'investissement commune FLS/FLI exige la mise en place d'un comité d'investissement commun composé de cinq membres, dont un représentant de la MRC des Chenaux, un représentant du Fonds de solidarité FTQ et trois représentants du milieu des affaires;

Considérant que monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, est déjà membre du comité d'investissement comme représentant de la MRC des Chenaux;

Considérant que monsieur Guy Lefebvre est déjà membre du comité d'investissement commun comme représentant du milieu des affaires;

Considérant que madame Édith Gauthier est déjà membre du comité d'investissement commun comme représentante du milieu des affaires;

Considérant la candidature de madame Sylvie Courchesne comme représentante de l'économie sociale;

Sur proposition de madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, il est résolu de nommer au comité d'investissement commun monsieur Guy Veillette comme représentant de la MRC des Chenaux, de nommer monsieur Guy Lefebvre et madame Édith Gauthier comme représentants du milieu des affaires et de nommer madame Sylvie Courchesne comme représentante du milieu de l'économie sociale.

Adoptée.

2017-11-211

9b. DEMANDE DE MORATOIRE (DOSSIER FLI 2017-08 - 9365-9548 QUÉBEC INC.)

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a autorisé au dossier FLI 2017-08 une aide financière de 50 000 \$ provenant du FLI lors de la séance du 20 septembre 2017;

Considérant qu'une nouvelle analyse du dossier nous permet de constater qu'une nouvelle répartition du soutien financier accordé serait plus avantageuse pour l'entreprise;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la nouvelle répartition de l'aide financière accordée dans le cadre des Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Il est en conséquence proposé par Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2017-08 prévoyant une aide financière remboursable de 25 000 \$ provenant du FLI volet relève, et (le cas échéant) autorise le paiement de ce montant au promoteur;
2. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2017-08 prévoyant une aide financière remboursable de 10 000 \$ provenant du FLI volet régulier, et (le cas échéant) autorise le paiement de ce montant au promoteur;
3. accepte la demande de financement portant les numéros de dossier FJP 2017-04 et FJP 2017-05 prévoyant chacun une aide financière non remboursable de 7 500 \$ provenant du Fonds jeunes promoteurs, et (le cas échéant) autorise le paiement de ces montants aux promoteurs;

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2017-11-212

9c. TRANSFERT DE FONDS (7 500 \$ PROVENANT DU FDÉ VERS JEUNES PROMOTEURS)

Considérant que la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux a autorisé au cours de l'année 2017 plusieurs dossiers dans le cadre du Fonds Jeunes promoteurs (FJP) pour un montant total de 15 000 \$;

Considérant qu'une somme de 15 000 \$ avait été budgétée par la MRC des Chenaux dans le cadre du FJP pour l'exercice 2017;

Considérant que des demandes sont actuellement en traitement et que les sommes potentielles à être attribuées d'ici le 31 décembre 2017 provenant du FJP pourraient atteindre 22 500 \$;

Considérant que cette somme est disponible à même l'enveloppe du Fonds de développement économique (FDÉ);

Considérant l'importance de supporter les jeunes entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets d'affaires;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas et résolu à l'unanimité de transférer 22 500 \$ provenant du FDÉ et de l'attribuer au FJP.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-11-213

9d. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FLI/FLS – RÉOLUTION DE MODIFICATION

Considérant que par sa résolution 2017-09-159 la MRC adoptait la Politique d'investissement commune FLI/FLS;

Considérant les changements survenus dans la gestion des Fonds locaux de solidarité depuis l'adoption de cette politique;

Sur proposition de monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, il est convenu d'apporter les deux modifications suivantes à la Politique d'investissement commune FLI/FLS:

1) Article 3.5 : Type d'investissement

Dans le sous-article « Prêt à terme »

Ajout du mot « généralement » dans le 3^e paragraphe. Le sous-article devient :

« Les intérêts sont payables mensuellement et l'horizon maximal de remboursement est **généralement** de 7 ans. Dans le cas de projet de relève, dont les remboursements seraient effectués selon les flux générés, l'horizon théorique maximal est de 10 ans ».

2) Article 3.7 : Taux d'intérêt

Dans le sous-article « 3.7.1 Taux d'intérêt », à la section « Calcul du taux d'intérêt »

Modification du taux de base qui passe de 5 % à 4 %. Le sous-article devient :

« Le taux d'intérêt des investissements est calculé en ajoutant une prime de risque et une prime d'amortissement au taux de base des « Fonds locaux » qui est de **4 %**. De plus, le premier tableau indique le rendement recherché dans le cas d'un prêt participatif. »

Adoptée.

2017-11-214

9e. LETRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT

Considérant la *lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC des Chenaux;

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, d'effectuer un emprunt et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncées à la lettre d'offre;

Il est également résolu d'autoriser le préfet et le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-11-215

9f. FONDS JEUNES PROMOTEURS – FJP 2017-03 – DEMANDE DE FINANCEMENT

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2017-03 prévoyant une aide financière non remboursable de 7 500 \$ provenant du Fonds jeunes promoteurs.

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. APPUIS DEMANDÉS

2017-11-216

10a. APPUI AU FARR

Considérant la demande d'appui au dépôt de projet pour la demande du FARR avec la collaboration des Communautés entrepreneuriales de la Mauricie « Mesurer pour mobiliser et transformer nos communautés entrepreneuriales »;

Considérant que ce projet va permettre notamment de soutenir des initiatives structurantes en éducation à l'entrepreneuriat, et d'apporter un soutien aux entreprises du territoire et que les entreprises de la relève pourront bénéficier d'ateliers, de coaching et de réseautage. De plus, la mise en commun permettra d'être plus efficaces et efficients sur nos territoires avec nos communautés;

Considérant que la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux est un précieux collaborateur pour la réalisation de ces actions;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'appui pour le FARR.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles);
- b. Conseil des arts et des lettres du Québec (suivi sur la modification au processus de versement – Partenariat territorial de la Mauricie);

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun document n'est présenté.

13. AUTRES SUJETS

Il n'est question d'aucun autre sujet lors de cette séance du conseil.

14. NOMINATIONS

2017-11-217

14a. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Patrick Baril, directeur général, à titre de président d'élection et proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, de nommer monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire à titre de secrétaire d'élection.

Adoptée.

2017-11-218

14b. ÉLECTION DU PRÉFET

Le directeur général, monsieur Patrick Baril, agissant à titre de président, suivant les dispositions de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, invite les membres du conseil à proposer des candidatures.

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, propose monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice.

Après un certain délai et que personne d'autre n'ayant été proposé à cette fonction, le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, ce dernier acquiesce. Le président d'élection déclare monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, élu au poste de préfet de la MRC des Chenaux pour un terme se terminant après la session régulière de novembre 2019.

Il est de plus résolu, par la présente, que monsieur Gérard Bruneau soit autorisé à signer tous les effets bancaires ou autres documents pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que monsieur Patrick Baril, directeur général et en l'absence du directeur général, madame Martine Couture, secrétaire à l'administration.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-11-219 **14c. NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, propose monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, au poste de préfet suppléant.

Après un certain délai et que personne d'autre n'ayant été proposé à cette fonction, le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, ce dernier acquiesce. Le président d'élection déclare monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, élu au poste de préfet suppléant de la MRC des Chenaux pour un terme se terminant après la session régulière de novembre 2019.

Il est de plus résolu, par la présente, que monsieur Guy Veillette soit autorisé, en l'absence du préfet, à signer tous les effets bancaires ou autres documents pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que monsieur Patrick Baril, directeur général et en l'absence du directeur général, madame Martine Couture, secrétaire à l'administration.

Adoptée.

14d. NOMINATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

2017-11-220 **14d.i. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et Christian Fortin, maire de Batiscan, membres du comité de sécurité publique.

Adoptée.

2017-11-221 **14d.ii. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Guy Simon, maire de Champlain, membres du comité de sécurité incendie.

Adoptée.

2017-11-222 **14d.iii. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (& C.D.R.)**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, Christian Fortin, maire de Batiscan et madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, membres du comité de développement du territoire.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-11-223 **14d.iv. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Guy Simon, maire de Champlain, Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, membres du comité sur les ressources humaines.

Adoptée.

2017-11-224 **14d.v. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Considérant que le Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Chenaux prévoit la remise en fonction du comité consultatif agricole;

Considérant que L'UPA de la Mauricie a transmis à la MRC une lettre désignant les producteurs agricoles pour siéger sur ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes sur le comité consultatif agricole :

- . Représentant la MRC des Chenaux, messieurs René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, Gérard Bruneau préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice et un poste reste à pourvoir, qui sera attribué à la séance du mois de janvier 2018.
- . Représentant l'UPA des Chenaux, madame Hélène Champagne, messieurs Stéphane Allaire et René Perreault.

Adoptée.

2017-11-225 **14d.vi. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL**

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, membre du comité consultatif culturel.

Adoptée.

2017-11-226 **14d.vii. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF TOURISTIQUE**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, membres du comité consultatif touristique.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-11-227

14d.viii. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme membre du Bureau des délégués, et pour ce qui est de la deuxième nomination, elle sera effectuée à la séance du mois de janvier 2018. Il est également résolu de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, et Guy Simon, maire de Champlain, comme membres substitués au Bureau des délégués.

Adoptée.

2017-11-228

14d.ix. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme membre du comité d'investissement commun.

Adoptée.

14e. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

2017-11-229

14e.i. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée.

2017-11-230

14e.ii. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, représentant au comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain.

Adoptée.

2017-11-231

14e.iii. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, représentants au comité de développement social.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-11-232 **14e.iv. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, comme représentant à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes.

Adoptée.

2017-11-233 **14e.v. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA)**

La nomination pour le représentant à la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan se fera à la séance du conseil de janvier 2018.

Adoptée.

2017-11-234 **14e.vi. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE (CAPSA)**

Il est proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité de nommer madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme représentante à la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne.

Adoptée.

2017-11-235 **14e.vii. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU BASSIN VERSANT DE SAINT-MAURICE (BVSM)**

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comme représentant au Bassin Versant Saint-Maurice.

Adoptée.

2017-11-236 **14e.viii. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À TGV NET MAURICIE**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme représentant à TGV Net Mauricie.

Adoptée.

2017-11-237 **14e.ix. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE**

Il est proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, comme représentant à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens présents font part aux membres du conseil de leur inquiétude face au projet de règlement de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures déposé par le gouvernement du Québec.

2017-11-238

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures trente-deux minutes (20 h 32), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

RÉUNION DU CONSEIL 17 JANVIER 2018

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de janvier deux mille dix-huit (17 janvier 2018), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Sylvain Déry, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général et monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire

2018-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017;
4. Gestion des ressources humaines ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Entente relative à la cour commune;
 - c. Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (entente de partenariat);
 - d. PG Solutions (offre de service progiciels gestion des permis);
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Règlement 2017-105 A modifiant le schéma d'aménagement révisé;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de novembre et décembre 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;

- d. Comité des ressources humaines;
- e. Comité de sécurité incendie;
- f. Comité sur la sécurité publique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants ;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Office des signaux de Batiscan (projet de renouvellement de la visite expérience);
- 9. Développement économique;
 - a. Adoption du code d'éthique de comité d'investissement commun;
 - b. Financement du bureau d'information touristique de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
- 10. Appuis demandés;
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information;
- 13. Autre(s) sujet(s);
- 14. Nominations :
 - a. Membre de comités :
 - i. Comité d'aménagement du territoire;
 - ii. Comité consultatif agricole;
 - iii. Bureau des délégués;
 - b. Représentation :
 - i. SAMBBA;
 - ii. Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2018-01-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 18 octobre 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier à traiter ce mois-ci.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2018-01-03

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10647 à 10768 au 22 novembre 2017, totalisant 786 690,45 \$.

Adoptée.

2018-01-04 **5b. ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE**

Considérant

Adoptée.

2018-01-05 **5c. UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE (ENTENTE DE PARTENARIAT)**

Considérant

Adoptée.

2018-01-06 **5d. PG SOLUTIONS (OFFRE DE SERVICE PROGICIELS GESTION DES PERMIS)**

La MRC des Chenaux ayant déclaré sa compétence en mai 2004 pour intervenir au nom des municipalités locales de son territoire pour la réalisation, en partenariat avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, d'infrastructures de télécommunications utilisant la fibre optique, le directeur général explique aux membres du conseil l'implication de la MRC dans l'exercice de cette compétence.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL (AUX)

Aucun règlement n'est présenté.

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour (règlement modifiant le règlement no. 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser deux dérogations en zone inondable);
- ii. MRC de Maskinongé (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports);
- iii. MRC de Maskinongé (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant les territoires d'intérêts historiques, la limite de la zone agricole et les limites municipales);
- iv. MRC de Portneuf (règlement no. 378 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à délimiter une aire à vocation particulière à l'endroit du site industriel);
- v. MRC de Portneuf (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès de la caserne incendie de la municipalité de Rivière-à-Pierre dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire);
- vi. MRC de Maskinongé (règlement no. 253-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant le

lotissement, le transport aérien, les conditions d'émission de permis et certificats et les usages résidentiels de moyenne et forte densité dans l'affectation récréative);

- vii. MRC de Maskinongé (règlement no. 254-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer au document complémentaire le nouveau cadre normatif du ministère de la Sécurité publique quant aux zones à risques de glissement de terrain);

2018-01-07

6c. RÈGLEMENT 2017-105A MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Yvan Magny,

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues que des représentants de la RGMRM ont eu l'occasion de visiter 3 sites de compostages en Ontario, notamment des sites fermés et semi-fermés. Suite à ces visites, les représentants de la RGMRM pourront évaluer divers scénarios pour l'implantation d'un site de compostage en Mauricie.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORTS DES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2017

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois d'octobre, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu depuis la dernière séance.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, informe ses collègues que le comité des ressources humaines devra se réunir en décembre pour établir une politique d'achat de vêtements et équipements, tel que prévu selon la convention collective de la MRC des Chenaux.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

7f. COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Millot, président du comité, mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu depuis la dernière séance.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-01-08

8a.i. DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que,

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8a.ii. ENVELOPPE DÉDIÉE

Aucune demande ce mois-ci.

8a.iii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES – PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande ce mois-ci.

2018-01-09

8c. OFFICE DES SIGNAUX DE BATISCAN (PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA VISITE EXPÉRIENCE):

Considérant que la deuxième année du Fonds de développement des territoires 2016-2017 a pris effet le 1^{er} avril 2016 pour se terminer le 31 mars 2017;

Considérant que suivant le protocole signé en août 2015, à chaque année la MRC doit déposer auprès du ministre un rapport des activités reliées audit fonds pour la dernière année;

Considérant que

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2018-01-10

9a. NOMINATION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

Considérant l'adoption d'une politique d'investissement commune FLS/FLI;

Considérant que la politique d'investissement commune FLS/FLI exige la mise en place d'un comité d'investissement commun composé de cinq

membres, dont un représentant de la MRC des Chenaux, un représentant du Fonds de solidarité FTQ et trois représentants du milieu des affaires;

Considérant que monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, est déjà membre du comité d'investissement comme représentant de la MRC des Chenaux;

Considérant que monsieur Guy Lefebvre est déjà membre du comité d'investissement commun comme représentant du milieu des affaires;

Considérant que madame Édith Gauthier est déjà membre du comité d'investissement commun comme représentante du milieu des affaires;

Considérant la candidature de madame Sylvie Courchesne comme représentante de l'économie sociale;

Sur proposition de madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, il est résolu de nommer au comité d'investissement commun monsieur Guy Veillette comme représentant de la MRC des Chenaux, de nommer monsieur Guy Lefebvre et madame Édith Gauthier comme représentants du milieu des affaires et de nommer madame Sylvie Courchesne comme représentante du milieu de l'économie sociale.

Adoptée.

2017-11-211

9b. DEMANDE DE MORATOIRE (DOSSIER FLI 2017-08 - 9365-9548 QUÉBEC INC.)

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a autorisé au dossier FLI 2017-08 une aide financière de 50 000 \$ provenant du FLI lors de la séance du 20 septembre 2017;

Considérant qu'une nouvelle analyse du dossier nous permet de constater qu'une nouvelle répartition du soutien financier accordé serait plus avantageuse pour l'entreprise;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la nouvelle répartition de l'aide financière accordée dans le cadre des Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Il est en conséquence proposé par Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2017-08 prévoyant une aide financière remboursable de 25 000 \$ provenant du FLI volet relève, et (le cas échéant) autorise le paiement de ce montant au promoteur;
2. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2017-08 prévoyant une aide financière remboursable de 10 000 \$ provenant du FLI volet régulier, et (le cas échéant) autorise le paiement de ce montant au promoteur;
3. accepte la demande de financement portant les numéros de dossier FJP 2017-04 et FJP 2017-05 prévoyant chacun une aide financière non remboursable de 7 500 \$ provenant du Fonds jeunes promoteurs, et (le cas échéant) autorise le paiement de ces montants aux promoteurs;

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2017-11-212

9c. TRANSFERT DE FONDS (7 500 \$ PROVENANT DU FDÉ VERS JEUNES PROMOTEURS)

Considérant que la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux a autorisé au cours de l'année 2017 plusieurs dossiers dans le cadre du Fonds Jeunes promoteurs (FJP) pour un montant total de 15 000 \$;

Considérant qu'une somme de 15 000 \$ avait été budgétée par la MRC des Chenaux dans le cadre du FJP pour l'exercice 2017;

Considérant que des demandes sont actuellement en traitement et que les sommes potentielles à être attribuées d'ici le 31 décembre 2017 provenant du FJP pourraient atteindre 22 500 \$;

Considérant que cette somme est disponible à même l'enveloppe du Fonds de développement économique (FDÉ);

Considérant l'importance de supporter les jeunes entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets d'affaires;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas et résolu à l'unanimité de transférer 22 500 \$ provenant du FDÉ et de l'attribuer au FJP.

Adoptée.

2017-11-213

9d. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FLI/FLS – RÉOLUTION DE MODIFICATION

Considérant que par sa résolution 2017-09-159 la MRC adoptait la Politique d'investissement commune FLI/FLS;

Considérant les changements survenus dans la gestion des Fonds locaux de solidarité depuis l'adoption de cette politique;

Sur proposition de monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, il est convenu d'apporter les deux modifications suivantes à la Politique d'investissement commune FLI/FLS:

1) Article 3.5 : Type d'investissement

Dans le sous-article « Prêt à terme »

Ajout du mot « généralement » dans le 3^e paragraphe. Le sous-article devient :

« Les intérêts sont payables mensuellement et l'horizon maximal de remboursement est **généralement** de 7 ans. Dans le cas de projet de relève, dont les remboursements seraient effectués selon les flux générés, l'horizon théorique maximal est de 10 ans ».

2) Article 3.7 : Taux d'intérêt

Dans le sous-article « 3.7.1 Taux d'intérêt », à la section « Calcul du taux d'intérêt »

Modification du taux de base qui passe de 5 % à 4 %. Le sous-article devient :

« Le taux d'intérêt des investissements est calculé en ajoutant une prime de risque et une prime d'amortissement au taux de base des « Fonds locaux » qui est de **4 %**. De plus, le premier tableau indique le rendement recherché dans le cas d'un prêt participatif. »

Adoptée.

2017-11-214

9e. LETTRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT

Considérant la *lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC des Chenaux;

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, d'effectuer un emprunt et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncées à la lettre d'offre;

Il est également résolu d'autoriser le préfet et le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

Adoptée.

2017-11-215

9f. FONDS JEUNES PROMOTEURS – FJP 2017-03 – DEMANDE DE FINANCEMENT

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2017-03 prévoyant une aide financière non remboursable de 7 500 \$ provenant du Fonds jeunes promoteurs.

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. APPUI DEMANDÉS

2017-11-216

10a. APPUI AU FARR

Considérant la demande d'appui au dépôt de projet pour la demande du FARR avec la collaboration des Communautés entrepreneuriales de la Mauricie « Mesurer pour mobiliser et transformer nos communautés entrepreneuriales »;

Considérant que ce projet va permettre notamment de soutenir des initiatives structurantes en éducation à l'entrepreneuriat, et d'apporter un soutien aux entreprises du territoire et que les entreprises de la relève pourront bénéficier d'ateliers, de coaching et de réseautage. De plus, la mise en commun permettra d'être plus efficaces et efficients sur nos territoires avec nos communautés;

Considérant que la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux est un précieux collaborateur pour la réalisation de ces actions;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'appui pour le FARR.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles);
- b. Conseil des arts et des lettres du Québec (suivi sur la modification au processus de versement – Partenariat territorial de la Mauricie);

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun document n'est présenté.

13. AUTRES SUJETS

Il n'est question d'aucun autre sujet lors de cette séance du conseil.

14. NOMINATIONS

2017-11-217

14a. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Patrick Baril, directeur général, à titre de président d'élection et proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, de nommer monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire à titre de secrétaire d'élection.

Adoptée.

2017-11-218

14b. ÉLECTION DU PRÉFET

Le directeur général, monsieur Patrick Baril, agissant à titre de président, suivant les dispositions de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, invite les membres du conseil à proposer des candidatures.

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, propose monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice.

Après un certain délai et que personne d'autre n'ayant été proposé à cette fonction, le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, ce dernier acquiesce. Le président d'élection déclare monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, élu au poste de préfet de la MRC des Chenaux pour un terme se terminant après la session régulière de novembre 2019.

Il est de plus résolu, par la présente, que monsieur Gérard Bruneau soit autorisé à signer tous les effets bancaires ou autres documents pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que monsieur Patrick Baril, directeur général et en l'absence du directeur général, madame Martine Couture, secrétaire à l'administration.

Adoptée.

2017-11-219

14c. NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, propose monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, au poste de préfet suppléant.

Après un certain délai et que personne d'autre n'ayant été proposé à cette fonction, le président d'élection demande l'acceptation de monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, ce dernier acquiesce. Le président d'élection déclare monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, élu au poste de préfet suppléant de la MRC des Chenaux pour un terme se terminant après la session régulière de novembre 2019.

Il est de plus résolu, par la présente, que monsieur Guy Veillette soit autorisé, en l'absence du préfet, à signer tous les effets bancaires ou autres documents pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que monsieur Patrick Baril, directeur général et en l'absence du directeur général, madame Martine Couture, secrétaire à l'administration.

Adoptée.

14d. NOMINATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

2017-11-220

14d.i. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et Christian Fortin, maire de Batiscan, membres du comité de sécurité publique.

Adoptée.

2017-11-221

14d.ii. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Guy Simon, maire de Champlain, membres du comité de sécurité incendie.

Adoptée.

2017-11-222

14d.iii. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (& C.D.R.)

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, Christian Fortin, maire de Batiscan et madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, membres du comité de développement du territoire.

Adoptée.

2017-11-223

14d.iv. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Guy Simon, maire de Champlain, Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, membres du comité sur les ressources humaines.

Adoptée.

2017-11-224

14d.v. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Considérant que le Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Chenaux prévoit la remise en fonction du comité consultatif agricole;

Considérant que L'UPA de la Mauricie a transmis à la MRC une lettre désignant les producteurs agricoles pour siéger sur ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes sur le comité consultatif agricole :

- . Représentant la MRC des Chenaux, messieurs René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, Gérard Bruneau préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice et un poste reste à pourvoir, qui sera attribué à la séance du mois de janvier 2018.
- . Représentant l'UPA des Chenaux, madame Hélène Champagne, messieurs Stéphane Allaire et René Perreault.

Adoptée.

2017-11-225

14d.vi. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, membre du comité consultatif culturel.

Adoptée.

2017-11-226

14d.vii. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF TOURISTIQUE

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, membres du comité consultatif touristique.

Adoptée.

2017-11-227

14d.viii. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme membre du Bureau des délégués, et pour ce qui est de la deuxième nomination, elle sera effectuée à la séance du mois de janvier 2018. Il est également résolu de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, et Guy Simon, maire de Champlain, comme membres substitués au Bureau des délégués.

Adoptée.

2017-11-228

14d.ix. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme membre du comité d'investissement commun.

Adoptée.

14e. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

2017-11-229

14e.i. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée.

2017-11-230

14e.ii. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, représentant au comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain.

Adoptée.

2017-11-231

14e.iii. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il est proposé par monsieur Luc-Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Gérard Bruneau, préfet de la MRC et maire de Saint-Maurice, Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, représentants au comité de développement social.

Adoptée.

- 2017-11-232** **14e.iv. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES**
- Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, comme représentant à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes.
- Adoptée.
-
- 2017-11-233** **14e.v. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA)**
- La nomination pour le représentant à la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan se fera à la séance du conseil de janvier 2018.
- Adoptée.
-
- 2017-11-234** **14e.vi. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE (CAPSA)**
- Il est proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité de nommer madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme représentante à la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne.
- Adoptée.
-
- 2017-11-235** **14e.vii. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU BASSIN VERSANT DE SAINT-MAURICE (BVSM)**
- Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comme représentant au Bassin Versant Saint-Maurice.
- Adoptée.
-
- 2017-11-236** **14e.viii. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À TGV NET MAURICIE**
- Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, comme représentant à TGV Net Mauricie.
- Adoptée.
-
- 2017-11-237** **14e.ix. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE**
- Il est proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, comme représentant à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.
- Adoptée.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens présents font part aux membres du conseil de leur inquiétude face au projet de règlement de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures déposé par le gouvernement du Québec.

2017-11-238

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures trente-deux minutes (20 h 32), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET